

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 03 NOVEMBRE 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 28 OCTOBRE, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ont été convoqués par Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	PROCES-VERBAL
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 22 septembre 2025
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR DELIBERATION
1	Adoption du Projet de territoire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise - 2026-2038
2	Budget Principal - Décision Modificative n°4
3	Budget annexe Parc aqualudique - décision modificative n°2
4	Budget annexe Centre Evènementiel - décision modificative n°4
5	Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C) - montants 2026
6	Attributions de compensation Communauté d'Agglomération Bergeracoise - montants définitifs 2025 et montants prévisionnels 2026
7	Refacturations intervenant dans le cadre des compétences transférées - montants 2024
8	Fonds de concours aux communes - enveloppe 2025
9	Société d'Economie Mixte des Abattoirs de Bergerac (SEMAB) - désignation
10	Société d'Economie Mixte des Abattoirs de Bergerac – incorporation au capital de l'avance en compte courant et nouvelle augmentation de capital
11	Attribution de délégations par le conseil communautaire au Président -modification
12	Espace étincelle - avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public
13	Signature de conventions tripartites entre la CAB, le Théâtre du Roi de Cœur et les communes de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise
14	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Sport Nautique Bergeracois

15	Contrat Territorial Global - signature de la convention 2026-2031
16	Modification du Projet social et de développement durable des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants
17	Modification du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants
18	Attribution d'une subvention à l'association French Tech Perigord Valley
19	Attribution d'une subvention à la Ville de Bergerac dans le cadre du fonctionnement du campus connecté Bergerac Sud Périgord - commune de Bergerac
20	Attribution d'aides à l'investissement : BOUCHERIE BATOCA Benjamin - Commune de PRIGONRIEUX Amandine MOREAU – Salon de coiffure - Commune de GARDONNE SARL SODI BIO - Commune de MOULEYDIER POM' CAFE BOUTIQUE – Patricia AUTHIER - Commune de LA FORCE
21	Fonds de concours pour la réalisation de logements locatifs sociaux sur le territoire de la CAB - propositions d'attributions 2025
22	Approbation de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLUI-HD de la CAB - projet la Tilleraie
23	Acquisition des locaux SCI la Chataigneraie - modification
	POUR INFORMATION
	Décisions

L'an Deux Mille vingt-cinq, le lundi 03 novembre à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Bergerac au nombre de 57 puis 56 en vertu de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 28 octobre 2025.

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Frédéric DELMARÈS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Jean-Jacques CHAPELLET, Olivier DUPUY, Thierry AUROY-PEYTOU, Alain CASTANG, Serge PRADIER, Pascal DELTEIL, Christophe GAUTHIER, Roland FRAY, Cyril GOUBIE, Fatiha BANCAL, Christian BORDENAVE, Jean-Louis DESSALLES, Sébastien BOURDIN, Pascal LIABASTE, René VISENTINI, Jean-François JEANTE, Jean-Claude PORTOLAN, Jean-Michel DREUIL(1), Michelle DORANGE, Michaël DESTOMBES, Pascal PRÉVOT, Julie TÉJÉRIZO(2), Fabien RUET, Jean-Claude BONNAMY, Michel TERREAUX, Maryse ROCHE, Francis BLONDIN, Catherine LAROCHE, Jean-Pierre FAURE, Josie BAYLE, Christophe DAVID-BORDIER, Patrick VERGNOL, Didier GOUZE, Michel DELFIEUX, Didier CAPURON, Christine FRANÇOIS, Philippe PUYPONCHET, Florence MALGAT, Luc MAMMES, Marjorie

MOLLETON, Marie-Claude ANDRIEUX, Marie-Hélène SCOTTI, Georges BASSI, Stéphane FRADIN, Anthony CASTAING, Gérald TRAPY, Marion SERRA OGBONNA, Emmanuel GUICHARD, Cédric LOUGRAT, Hélène LEHMANN, Joaquina WEINBERG, Lionel LACOMBE, Catherine TAVEAU, Philippe GREGOIRE, François CORNET.

ÉTAIENT ABSENTS (avec procuration) :

Marc LÉTURGIE a donné pouvoir à Frédéric DELMARÈS
Jean-Pierre CAZES a donné pouvoir à Christian BORDENAVE
Arnaud DELAIR a donné pouvoir à Pascal DELTEIL
Laurence ROUAN a donné pouvoir à Jonathan PRIOLEAUD
Joël KERDRAON a donné pouvoir à Marie-Claude ANDRIEUX
Eric PROLA a donné pouvoir à Josie BAYLE
Marie-Lise POTRON a donné pouvoir à Marie-Hélène SCOTTI
Catherine ARNOUILH a donné pouvoir à Jean-Pierre FAURE
Joëlle ISUS a donné pouvoir à Christophe DAVID-BORDIER

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Julie TÉJÉRIZO(2), Jacqueline SIMONNET, Adib BENFEDDOUL, Céline BRACCO, Paul FAUVEL, Corinne GONDONNEAU, Alain BANQUET.

(1) arrivé avant le vote du dossier n°1 « Adoption du projet de territoire de la CAB 2026-2038 »
(2) partie après le vote du dossier n°1 « Adoption du projet de territoire de la CAB 2026-2038 »

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Fabien RUET

M. le Président : Mesdames et Messieurs, prenez place, s'il vous plaît. Je vais demander à Hélène Lehmann si elle veut bien faire l'appel nominal.

Appel nominal :

Mme Lehmann : Procède à l'appel.

Désignation d'un secrétaire de séance

INTERVENTION :

M. le Président : Merci Hélène. Je vous propose comme secrétaire de séance Monsieur Fabien Ruet. Pas de problèmes, Fabien ? Pas de problèmes pour vous ? Merci beaucoup.

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025

M. le Président : Je dois vous faire approuver le procès-verbal de la séance du 22 septembre. Il y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Je vous propose de rentrer dans l'ordre du jour de cette soirée. Le premier point, vous le connaissez, il s'agit de l'adoption du projet de territoire de la Communauté d'Agglomération sur l'échéance des deux mandats qui arrivent, 2026-2038.

DÉLIBÉRATIONS

Adoption du projet de territoire de la CAB – 2026-2038

D 2025 – 168

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARÈS

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Sur ce dossier, vous avez reçu une copie du tout dernier projet tel qu'il a été rédigé, avec les dernières remarques qui ont été faites ici même à l'auditorium lors de notre dernière réunion. Pas moins de 3 réunions depuis cette rentrée, deux sous le format du Conseil Communautaire, une sur la restitution avec les acteurs qui ont été présents à Lunas lors de cette journée de travail à laquelle était invitée une partie des acteurs socioprofessionnels de notre territoire.

Ce projet de territoire, je ne vais pas évidemment le retracer, vous avez pu le lire et vous le connaissez parfaitement, avec 3 objectifs majeurs : renforcer l'attractivité du territoire, améliorer le cadre de vie et consolider la cohésion sociale. Ces 3 orientations stratégiques ont été déclinées, peut-être très rapidement reparcourir les fiches actions qui ont été retenues. Mais avant, vous dire que ce projet de territoire, on l'a voulu réaliste. Il est complètement calqué sur nos réflexions budgétaires qui se déroulent de manière annuelle, qui permettent de revisiter les trajectoires financières, et on a essayé de faire quelque chose qui tienne compte de la réalité financière de la collectivité. Tout en sachant qu'il y a des imprécisions et des incertitudes par rapport à la situation que vous connaissez tous. C'est vrai que c'est une feuille de route, c'est un calendrier ambitieux, avec 37 fiches actions qui essaient de regrouper tous les grands axes, tous les projets qui ont été sollicités le jour de la réunion à Lunas. Je ne sais pas si je vous les reprends, il y en a 37, vous les connaissez. Il y a 11 fiches actions sur le premier axe, allier transition écologique et dynamisme économique ; 15 fiches actions sur l'orientation n° 2, conforter la qualité de vie et la cohésion sociale ; et 11 fiches actions sur le point n° 3, renforcer l'attractivité et le rayonnement du Bergeracois. Les projets, vous les avez vus. Ils sont évalués dans leurs coûts et dans les financements qu'on peut espérer avoir. Ça nous donne une vraie ambition pour notre territoire et un vrai projet, une vraie feuille de route, parce que le plus difficile, on le sait tous, c'est à la fois de définir ces objectifs, de mesurer leur réalisation possible, et puis de se préparer assez vite et assez en amont pour solliciter à la fois les autorisations et les financements qui vont avec.

Voilà pour ce projet de territoire. Je pense qu'un certain nombre d'entre vous souhaitent s'exprimer sur le sujet. Nous avions souhaité que ce projet soit validé. Qu'il soit validé parce qu'au terme de presque 2 ans de travaux, avec le cabinet CGI d'abord qui a synthétisé tous les diagnostics qui ont été faits sur le territoire, qui nous a dégagé une méthodologie qui nous a été présentée au printemps, et que nous avons commencé à faire phosphorer, on va le dire comme ça, en septembre et en octobre dernier pour aboutir à ce document, on a essayé de tenir compte de toutes les remarques qui ont été faites lors de notre dernière entrevue ici même, à l'auditorium, pour avoir un document le plus consensuel possible, mais qui reste sérieux dans son ambition et sa réalisation possible.

Chers collègues, je ne vais pas être plus long à ce stade sur ce projet de territoire, et vous demander si quelqu'un veut intervenir et s'il y a des questions avant que nous passions au

vote. Oui, Julie.

Mme Téjérizo : Bonsoir tout le monde. On en a discuté, ce n'est pas sur le fond mais sur la forme. On vous demanderait que ce dossier ne soit pas passé au vote mais qu'il soit présenté juste pour information. Je m'explique. On va engager, acter des projets et engager des dizaines de milliers d'euros sans consulter les citoyens. Il me semble que dans 5 mois il y a des municipales, et il s'avère que les municipales, c'est une vaste consultation citoyenne démocratique qui mériterait que cette feuille de route soit présentée. Vous tous ici autour de la table, vous êtes des maires, il y a des projets quand même structurants, et vraiment il y en a qui ont des points d'achoppement, mais il y en a plein qui vont faire consensus et qui mériteraient d'être présentés dans ce cadre-là de consultation des citoyens. Il me semble que les juges de paix, ce sont bien eux, ce sont les électeurs et les électrices qui seront appelés au vote dans 5 mois. Dans une période encore une fois de grosse défiance des politiques, il me semble que, pour moi, ce serait un passage en force vis-à-vis des concitoyens et concitoyennes.

C'est notre demande, c'est que ce dossier soit juste consultatif et pas au vote.

M. le Président : Y a-t-il d'autres prises de parole ? Oui, Monsieur Blondin.

M. Blondin : Merci. Juste une petite question, ou deux. C'est exposé dans le premier point, et moi ça me touche personnellement, je dirais personnellement, ma commune. Parce que quand on parle de forêts, je suis sensible au problème. Je ne sais pas si tout le monde l'est de la même manière que moi. Mais quand je lis dans la première ligne « agriculture, gestion forestière et urbanisme », j'aimerais savoir ce qu'il y a derrière « gestion forestière ». Alors je sais que c'est très laconique dans l'explication derrière, dans le développement. Et puis dans la deuxième phrase, juste en dessous, il y a marqué « eau, zone humide, forêt », qu'est-ce qui est derrière ce mot ? Je sais ce que forêt veut dire, je sais ce qui est fait sur la commune, je sais ce qui a été fait pendant 6 ans. Je ne sais pas si tout le monde est au courant des démarches de ce genre de choses. On parle juste de DFCI. Moi, je veux bien. DFCI, c'est un passage, ce n'est pas la gestion de la forêt. La DFCI, c'est une chose, c'est un élément, c'est particulier, mais ce n'est pas la gestion forestière. Le Département s'engage auprès des propriétaires ; là, il y a de la gestion forestière. Qu'est-ce que la CAB met derrière ce mot ? J'aimerais en savoir un peu plus sur la préservation de la forêt en particulier et sur le traitement qui peut être fait dans ce domaine-là, et sur véritablement la gestion forestière. Si uniquement ça concerne l'abattage de 2 ou 3 arbres pour construire une maison, ce n'est pas de la gestion forestière, on est dans un autre domaine, c'est autre chose. Donc j'aimerais que ça soit un peu plus explicité, ou alors on enlève ce mot-là de gestion forestière, ce n'est pas très adapté à mon sens.

M. le Président : Très bien. Oui, Monsieur Cornet.

M. Cornet : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Je pense qu'il n'est pas possible de voter comme une délibération simple un tel projet, pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'il engage sur une durée considérable, 10 ans, et aucune assemblée ne peut voter l'avenir sur 10 ans, bien entendu. Ensuite parce qu'à l'intérieur de ce projet, il y a, comme vous disiez, une bonne trentaine de sous-projets qui peuvent avoir l'approbation de l'assemblée pour certains et ne pas l'avoir pour d'autres, donc c'est difficile de voter d'un seul bloc un projet aussi étendu et aussi complet. Merci.

M. le Président : Très bien. Monsieur Castang.

M. Castang : Je ne suis pas de cet avis, je vais vous dire pourquoi. Ce projet de territoire, d'abord il a été décidé aussi, il a été travaillé par des gens qu'on a fait venir, qui ont travaillé ensemble avec les élus à Lunas. Derrière, je trouve que justement de ne pas voter, c'est donner l'exemple de ce qui se passe au niveau national. C'est-à-dire que tout le monde prend la parole, tout le monde veut avoir ses propres opinions et elles n'aboutissent pas. Aujourd'hui, on est 38 communes, dont une majorité de communes rurales. Je sais que dans mon Conseil Municipal,

chaque fois qu'il y a quelque chose qui a un rapport avec la CAB, on en parle. Et c'est vrai que souvent on me dit : mais par rapport à l'avenir, quels sont les projets, quelle est la feuille de route de la CAB ? Parce que ça les intéresse vraiment beaucoup puisqu'ils savent très bien l'intérêt de l'attractivité du territoire. Le territoire, c'est tout un territoire et on a besoin de ça pour voir l'avenir. Alors c'est vrai que ce n'est qu'un projet. Il sera amendé, ce projet c'est sûr. Il y aura des choses qui pourront se faire. Le Président l'a dit, il y aura aussi les limites financières. Je crois que jusqu'à présent, la CAB a fait preuve de beaucoup de rigueur au niveau des finances, mais au niveau des projets aussi, il y a beaucoup de projets qui sont sortis, auxquels on ne croyait pas et qui sont sortis. Donc personnellement, j'en parlerai, je vais le présenter à mon Conseil Municipal, et je suis sûr que mon Conseil Municipal approuvera ce projet de territoire. Mais moi, ce soir, j'approuverai ce projet de territoire parce qu'on en a besoin.

M. le Président : Merci Alain. Monsieur le Maire de Bergerac, Monsieur Lougrat et Monsieur Thierry Auroy-Peytou.

M. Prioleaud : Merci Frédéric. Je trouve d'abord dommage qu'on s'arrête autant sur la forme plutôt que sur le fond. Je trouve, chers amis, que les élus de Bergerac, heureusement ne sont pas de mon groupe, s'arrêtent et parlent ainsi. J'aurais préféré que vous puissiez parler plutôt du fond, l'ensemble des fiches actions qui ont été travaillées, travaillées par les élus qui ont bien voulu se déplacer à Lunas, travaillées par le monde économique, le monde associatif, toutes celles et ceux qui ont voulu se déplacer à Lunas, toutes celles et ceux qui ont voulu travailler sur ce projet. C'est ça qui compte pour moi, c'est l'ensemble de ces personnes qui ont travaillé à préparer un avenir, un avenir pour l'ensemble du territoire. Il faut dire une chose, c'est qu'en général, les projets de territoire arrivent plutôt en milieu de mandat, c'est vrai. Mais on a commencé un mandat particulier, on a commencé un mandat avec le Covid, s'en est suivie la guerre entre l'Ukraine et la Russie. Certes, il y a des choses qui ont pris du retard. Et aujourd'hui, il était temps de se mettre autour de la table, d'avoir une discussion apaisée. On l'a vu derrière et à chacune des réunions qui ont été organisées, des réunions apaisées où chacun a pu dire son avis sur les fiches actions, sur les grandes orientations qui ont été souhaitées, ici données.

Je tiens aussi à rappeler que nous sommes des élus. Quand on est des élus, on représente l'ensemble de ses habitants, et donc on se doit aussi d'être des décideurs de la vie publique et de ce que l'on souhaite mettre en œuvre sur un territoire. Et c'est ce que l'on montre à nouveau ce soir, et je remercie le Président de le mettre à l'ordre du jour et d'avoir cette discussion. Est-ce que ce qui gêne davantage l'opposition municipale de Bergerac, ce n'est que de la politique politique ? Et là ça m'ennuie davantage. Devant mes autres collègues, je préfère le dire, c'est quoi votre problème ? Est-ce qu'il y a une des fiches actions qui vous posent problèmes ? Est-ce que, ce que vousappelez ce petit rassemblement de gauche que vous essayez de faire les uns et les autres, est-ce que la rivière, la création de la rivière nature d'eaux vives, qui n'était pas souhaitée par certains de votre groupe, aujourd'hui vous pose questions, vous pose problème pour vous présenter aux élections municipales de Bergerac ? Je vous demande juste de passer au-dessus de tout ça et de voir l'intérêt du territoire et l'intérêt de notre Agglomération. Ne pensez pas, s'il vous plaît, juste à la prochaine élection, pensez les prochaines décennies. C'est ça qui est important et c'est ça qu'on doit mettre en œuvre. C'est-à-dire se projeter, le Président l'a dit, comment on se projette dans les décennies à venir, comment on voit notre territoire dans les décennies à venir. Et là, on a tout un ensemble de fiches actions qui sont réalistes, le Président l'a dit, réalistes, finançables. Mais à partir du moment où on les donne le plus longtemps en amont, ça va nous permettre d'aller chercher des financements, d'aller chercher des partenaires, de s'assurer qu'on ait un maximum de recettes en face des dépenses. C'est ça qui est important aussi.

Ce que je tiens à dire, c'est que c'est un travail de fond qui a été mené. Et je sais qu'il y a quelques

petites phrases qui peuvent vous gêner à l'intérieur en tant qu'opposant municipal. Vous passez votre temps à me dire que j'en fais trop pour les touristes, et on voit qu'en page 10, la première phrase, c'est « la CAB place le tourisme au cœur du développement local ». Oui, il faut assumer de vouloir avoir des touristes à Bergerac. Mais quand on fait des équipements structurants, on le fait certes pour les touristes pendant les vacances, pendant les périodes de vacances scolaires, mais on le fait aussi pour tous les habitants tout au long de l'année, et c'est ça qui est important aussi. Je pense que quand l'Agglomération a décidé de faire la Légumerie, ça a été une volonté pour les habitants et pas pour les touristes. Donc il y a plein d'actions comme ça qui sont mises en œuvre.

Donc vous dire que je suis ravi de ce plan d'action, de ce projet de territoire de l'Agglomération. J'invite les élus de Bergerac – la majorité, je n'ai aucun doute sur leur clairvoyance – mais j'appelle les élus de l'opposition de Bergerac à faire preuve aussi de clairvoyance et de se dire qu'il y a une vraie opportunité politique, une vraie opportunité publique, à faire en sorte que ce projet de territoire soit mis en œuvre. Donc évidemment, nous voterons pour avec l'ensemble du groupe aux côtés du Président de l'Agglomération, mon cher Frédéric.

M. le Président : Merci. Cédric, tu as la parole, et Thierry pour continuer.

M. Lougrat : Il y a quelque chose qui me gêne, c'est qu'on s'oppose. Ça fait 2 ans qu'on parle du projet de territoire. 2 ans. C'est un Cabinet, CGI a travaillé dessus. Ça n'a pas été fait, on va dire, en vitesse. Effectivement, peut-être que ça aurait dû être présenté en milieu de mandat, mais je pense que c'est très, très bien de l'avoir maintenant parce que ça va nous donner la direction à prendre pour les futures élections.

Il y a un deuxième sujet qui m'embête vraiment, c'est que je ne voudrais pas que ce soit le débat des élections bergeracoises. Comme le dit le Maire de Bergerac, il faut que la campagne se fasse en dehors du Conseil Communautaire. C'est un petit rappel. Je serais très gêné que ça soit à chaque Conseil Communautaire qu'on ait un rappel à faire jusqu'au mois de mars, ça va être long sinon.

Franchement, c'était quelque chose qui, pour moi en tout cas, me tenait à cœur, j'ai été présent bien sûr à Lunas et à la restitution, et je suis très fier de pouvoir voter ce projet de territoire. Franchement, je suis étonné parce que ça fait 2 ans que nous en parlons et aujourd'hui ça tombe comme ça. Bon, écoutez, excusez-moi, peut-être qu'il y avait des absents, mais il faudrait peut-être être présent un peu plus, c'est tout. Merci.

M. le Président : Oui ; Thierry.

M. Auroy-Peytou : Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues. J'ai une pensée pour celles et ceux qui ont fait ce travail et ceux qui ont participé. Qu'allons-nous dire à ces 100 participants, élus, acteurs économiques, associatifs, partenaires institutionnels qui ont travaillé pour donner une feuille de route ? Certes, il y a les élections. Mais je ne me rase pas le matin, pas tous les jours d'ailleurs, en pensant à l'élection du mois de mars. Moi, je pense à ce qu'on va présenter à nos administrés au niveau de l'ensemble du territoire, dans nos communes propres, mais aussi à l'ensemble de notre territoire. Je trouve que c'est un très beau projet. D'ailleurs, dans ce projet, il y a tout, il y a le cadre de vie, il y a la solidarité, le dynamisme économique, il y a la résilience écologique, l'attractivité touristique, on a touché tous les secteurs. Lors de la dernière réunion, j'avais demandé, et ça a été acté, dans le monde économique, d'inscrire quelque chose qui peut toucher, et qui me touche personnellement, c'est la relance du fret ferroviaire par exemple, pour nos entreprises qui sont demandeurs. C'est une chose qu'on travaille en ce moment sur ce dossier qui est important pour le territoire. Imaginez si demain on arrive à refaire circuler du fret ferroviaire dans notre Bergeracois, on serait les seuls à peu près en Dordogne. Donc il faut y travailler. On a tellement la tête dans le guidon aujourd'hui qu'on n'a pas beaucoup de temps à perdre. Je pense que ce mandat, on a perdu énormément de temps avec la problématique du

Covid, on a perdu 2 ans. C'est un mandat de 4 ans. Et là, on va sur un mandat éventuellement de 7 ans. Donc je pense qu'on n'a pas de temps à perdre et il faut partir très vite. Mais je sais que ce projet, Monsieur le Président, est évolutif. L'équipe qui sera en place en avril, au niveau communautaire je parle, on pourra modifier, arranger, amener des améliorations, mais je pense qu'il ne faut pas perdre de temps. Déjà, l'année 2026 va être amputée de 6 mois avec les élections, la mise en place du Conseil Communautaire, des commissions, des syndicats, les votes des budgets dans nos communes, le vote du budget à la CAB, et on arrivera au 1^{er} juillet. Juillet-août, ce sont les vacances. Septembre arrivera, on lancera les projets, on ne fera rien de l'année 2026. Déjà on perd une année.

En ce qui me concerne, sur la mobilité douce et les mobilités en général, je trouve que ce projet, c'est un projet qui est quand même porteur pour notre mobilité, notamment la mobilité douce. On travaille depuis quelques jours, j'ai reçu Ecovelo pour parler des stations de vélo. Oui mais ça ne se fait pas en claquant des doigts – Catherine, je vous vois sourire – mais c'est un travail de longue haleine. Vous avez vu, rien que pour mettre des attaches vélo, c'est compliqué. Et je remercie le travail fourni par Jean-Claude et les services de la CAB ainsi que les services de la mairie pour qu'on puisse essayer déjà de se rencontrer et de travailler ensemble autour d'une table. Déjà ça, on a mis 5 ans pour le faire, rien que de se mettre autour d'une table pour parler. Donc je pense, en ce qui me concerne, sur la mobilité, sur les transports, sur la mobilité en général, c'est un très beau projet pour le territoire.

Je rappelle que 80 %, ça tendrait même plus vers 90 %, de nos investissements vont à la ville de Bergerac, il ne faut pas l'oublier. C'est une ville centrale, c'est une ville importante, c'est notre Ville, c'est là où je suis né, c'est important. Il ne pas faut pas oublier que nos investissements vont quand même à la ville de Bergerac. Je ne sais pas si dans ma commune, je disais, il y a un nombre important de projets avec au bout des financements et que mes conseillers me disent « non, on ne va pas le faire, on va attendre ». Mes chers collègues, je pense que le temps est compté pour nous tous et je pense qu'aujourd'hui ça serait grave et on perdrat du temps encore plus si on ne le votait pas, et je pense à ceux qui ont travaillé sur ce projet, sur ce document que vous avez tous sur la table. Je l'ai encore relu hier et je trouve que c'est un beau travail. Et je voudrais déjà remercier tout le travail qui a été fait, ça serait un non-respect pour celles et ceux qui ont fait ce dossier. Je vous remercie.

M. le Président : Merci Thierry. On continue le tour de table. Anthony Castaing a demandé la parole, Monsieur Lionel Lacombe.

M. Castaing : Je suis surpris et un peu attristé que le sujet fasse débat puisque ce projet de territoire, on l'a travaillé tous ensemble. Tous ici présents ont été à Lunas, il y avait des acteurs socio-économiques. Et justement, je trouvais que, pour une première fois, c'était quand même une grosse ouverture vers nos administrés en invitant leurs représentants dans différentes associations, structures, entreprises. Pour moi, il n'y a pas lieu d'avoir débat sur le projet de territoire qui porte bien son nom, c'est un projet pour l'instant, ce soir on ne va pas voter des investissements, on se donne une feuille de route, des perspectives. Vous l'avez dit, sur le fond il n'est pas vraiment à remettre en cause pour l'instant, mis à part peut-être quelques sujets d'achoppement, mais on aura le temps au fur et à mesure des années qui vont passer d'en discuter et de décider. Je pense qu'il y aura des projets qui seront retenus, d'autres pas, peut-être de nouveaux viendront. Mais je trouve dommage qu'il n'y ait pas un consensus ce soir sur le vote d'une feuille de route. En plus, c'est un projet de territoire, je pense que vous l'avez noté comme moi, qui est vraiment à destination de la jeunesse. Je trouve ça très, très bien de donner des perspectives d'avenir et d'espoir pour tous les jeunes de notre territoire, de rester aussi dans le Bergeracois en disant, ils vont se dire qu'il y a quand même peut-être un avenir à construire pour eux sur le Bergeracois. Je pense que ça serait bien qu'on puisse faire un consensus là-dessus

puisque je ne vois pas où est le manque de démocratie de voter une feuille de route. Il y aura des élections municipales, effectivement, il y aura une nouvelle assemblée, mais elle décidera de ce qu'elle conservera, de ce qu'elle ne conservera pas. On ne peut pas aller jusqu'à faire un référendum sur un projet de territoire, pour moi ça serait vraiment trop.

M. le Président : Lionel, vas-y.

M. Lacombe : Merci Président. Anthony, je ne vais plus trop savoir quoi dire après toi parce que tu viens de résumer un petit peu ce que je pensais également. Déjà, on peut, je pense, remercier tous les gens qui ont participé à l'atelier de Lunas. Personnellement, je n'ai pas pu m'y rendre. Mais quand on voit tout le travail effectué ce jour-là, je pense que ça a été correctement fait. On a eu depuis des réunions, on en a parlé, on s'est retrouvé ici, les associations, les entreprises, beaucoup, beaucoup de gens du territoire ont été conviés, ont pu s'exprimer. Il y a eu des choses qui ont évolué déjà depuis, qui ont changé. Je pense que la Communauté d'Agglomération a vraiment besoin que nous votions ce projet de territoire. Parce que même qu'on soit à la veille d'élections, peu importe si certains d'entre nous ne sont pas là en 2026, la CAB est un vaisseau qui a besoin vraiment d'une trajectoire. Et ces projets-là ne se font pas, comme disait Thierry tout à l'heure, comme toute réalisation, ça ne se fait pas en 8 jours. Si ce soir nous ne votons pas pour ce projet, je pense que c'est une erreur. C'est pour ça que personnellement je le voterai et que j'incite tout le monde à en faire de même. Merci.

M. le Président : Merci Lionel. Georges. Et puis après Julie. Tu as redemandé la parole, Julie ? Pascal Delteil, pardon.

M. Bassi : Bonsoir. Effectivement, tout a été déjà bien expliqué dans le discours d'Anthony, dans le discours de Lionel, je retrouve le fond de pensée là-dessus. Ce que je n'arrive pas à saisir, c'est le fait qu'on est dans le cadre d'un projet, et qu'un projet, effectivement, c'est quelque chose qui peut être dans sa projection ensuite amendé, qui peut voir des modifications apportées, quels que soient les acteurs qui seront présents dessus. Mais plus précisément, on regrette bien souvent, notamment sur le territoire national, à ce qu'on n'ait pas de feuille de route, il n'y a pas de chemin tracé, on ne sait pas trop où on va et on est les premiers à se dire que ce n'est pas normal. Il faudrait, pour ce pays, qu'il y ait un chemin qui nous permette de nous éclairer pour savoir dans quelle direction réellement on se lance. Là, on a un territoire sur lequel, dans ce territoire, il y a cette feuille de route qui a été donnée par l'ensemble des personnes qui ont participé, qui sont aussi bien des élus que des acteurs et que des acteurs économiques, il y a le milieu associatif, on a les partenaires institutionnels qui en ont fait partie. Et pour arriver à définir ce chemin tracé par cet ensemble représentatif démocratique du fonctionnement, telles que sont les institutions, notamment sur les collectivités puisque c'est une représentation des citoyens, je ne vois pas, sur un projet, on est dans quelque chose sur lequel il va falloir, pour l'avenir, connaître à l'avance et orienter avec les partenaires financeurs, qui vont prendre du temps, toutes ces préparations-là, pour arriver à les finaliser, à les anticiper et les préparer avec. Il me semble que c'est le meilleur moyen pour arriver à donner une orientation future de ce que peut être le territoire, sachant qu'on est dans un projet qui est programmé jusqu'en 2038 apparemment, on est sur du 2026 à 38. Ça veut dire qu'à ce moment-là, il y a des élections à nouveau en 2026, mais il y en aura aussi en 2032 et on sera donc encore avec d'autres acteurs locaux, ou 33, mais jusqu'en 38 qui veut faire qu'on aura deux municipalités, deux orientations d'élus en tout cas qui peuvent être différentes. Bien entendu, si on ne vote pas ce projet maintenant sous prétexte que tout le monde n'est pas autour de la table, je ne vois pas comment on pourrait le voter avant 2038, voir plus, puisqu'à chaque fois il y aura une autre définition d'acteurs et d'élus qui seront présents autour de l'assemblée. Encore une fois, le fait que ce soit un projet et que ce ne soit pas quelque chose qui soit un engagement, je ne vois pas où est le problème. Donc effectivement, je voterai ce projet-là dans son intégralité.

M. le Président : Merci Georges. Pascal Delteil et puis je passe la parole à Julie.

M. Delteil : Je crois que ce projet de territoire aussi n'est pas sorti du chapeau à Lunas même. Quand vous regardez tous les documents qui ont été faits pour ce projet de territoire, dans la continuité des différentes démarches, comme vous l'avez inscrit, par rapport au Grand Bergeracois, vous avez le groupe d'action locale, tout a été pioché dedans, une grande partie, il ne faut pas oublier. Les contrats de développement et de transition, les contrats de dynamisation et de cohésion, les contrats pour la réussite de la transition écologique, les contrats de projets territoriaux, le Schéma de Cohérence Territoriale. Depuis 2014 à peu près, 70 % de ce qui est dans ce dossier est écrit dans le SCoT. Il faut le lire le SCoT aussi, je vous assure. Le Plan Climat-Air-Energie Territorial depuis 2018, le Conseil de développement, les projets alimentaires de territoire, les schémas départementaux des gens du voyage. La démarche s'inscrit également, vous le savez, à l'échelle du territoire de la CAB. Le PLU, le Contrat Local de Santé, le Contrat de Progrès Territorial, la Convention Territoriale Globale, les actions cœur de ville, les contrats de ville, les programmes d'excellence alimentaire typiques à cette CAB. Avec tous ces documents, évidemment, avec la réunion qui a eu lieu à Lunas, est sorti ce projet de territoire. Mais il n'est pas sorti d'hier matin, il est sorti depuis quelques années. Il y a eu du monde aussi qui est venu à certaines réunions publiques dans les divers organismes concernés, il faut juste y aller. Merci beaucoup. Et je peux vous dire que ce projet de territoire est un bon projet de territoire. Nous avions fait la même chose il y a 7 ans, rappelez-vous. Il y avait eu un projet de territoire et il a avancé petit à petit. Il faut juste venir à ces moments-là. Merci.

Mme Téjérizo : Il faut peut-être arrêter un petit peu le psychodrame, enfin le truc là : on ne vote pas le projet de territoire, la CAB explose en plein vol. On vous écoute, c'est Tchernobyl le bordel. Encore une fois, Georges le dit, c'est un projet, pas un engagement. C'est juste, on le consulte, ok c'est une feuille de route, oui... Enfin arrêtez votre délice de dire qu'on va tomber. En plus, Thierry, tu dis c'est un projet de territoire ; la plupart des fiches, c'est déjà budgétisé, c'est déjà engagé. Donc il faut arrêter le psychodrame, vraiment. Et quand tu dis, Anthony, on ne peut pas faire de référendum ; le référendum est dans 5 mois, et c'est une vraie consultation démocratique. J'ai bien dit que je ne voulais pas parler du fond, on peut y venir si vous voulez, ce n'est vraiment pas sur le fond que je parle de ce projet de territoire, c'est sur la forme telle que c'est présenté, c'est l'histoire d'un vote qui ne changera absolument rien pour les prochains mois à venir. Il faut arrêter, on dirait... Vraiment, vous n'êtes pas allés à la guerre. Putain...

M. le Président : Allez, Catherine. Et puis j'ai peut-être quelque chose à vous dire là-dessus.

Mme Taveau : Bonjour chers collègues, à tous et à toutes. Je vais jouer le vilain petit canard mais pas du tout dans le cadre des élections de Bergerac, je vous rassure, ça n'a rien à voir. Moi, je vais voter contre le projet et je vais vous donner des arguments, c'est pour ça que je suis le vilain petit canard.

La première raison, ce sont un peu les arguments que Julie vient de donner, c'est que c'est un projet, vous en avez tous parlé de façon très bien, c'est une feuille de route. C'est un projet pour lequel vous dites, il y a des projets qui pourront être modifiés, d'autres apportés etc. Mais le fait de voter ceci engage forcément les gens sur ce qui est dedans. Donc pourquoi ? On demande que ce soit une information, qu'on en prenne acte comme on prend plein d'actes d'études qui sont proposées etc. Donc c'est la première raison. Ça semble totalement raisonnable, ce 3 novembre, de ne pas le soumettre au vote mais de l'avoir. Si les projets semblent prioritaires, comme par exemple on prend une des fiches action, la modernisation du réseau d'eau potable, alors votons-le immédiatement comme nous l'avons fait précédemment pour d'autres projets.

Par contre, la deuxième raison relève de la présence de projets structurants avec lesquels les écologistes sont en désaccord, et donc je représente les écologistes ici. Tout d'abord, je tiens à réaffirmer, comme l'a dit Thierry, l'aspect positif de la planification qui est présentée dans ce pays,

dans un pays qui en manque tant, et à saluer le travail réalisé par les agents de la CAB. Moi-même j'étais au séminaire de Lunas. C'est un projet très pertinent sur beaucoup d'aspects, dont certains éléments ont déjà été présentés au Conseil, et d'ailleurs ont été votés, réhabilitation de Toutifaut, logements des médecins, jeunes et juniors, filière des produits de venaison etc. Néanmoins, il y a des projets qui font débat, dont on parle souvent, qui n'ont pas été portés à la concertation des habitants du Grand Bergeracois et qui impactent un financement très lourd. Ainsi, voter pour ce projet territorial signifierait pour moi un accord de principe avec l'ensemble des actions proposées en termes de contenu, de financement et de planification, 2026-2037. Et ça, pour moi, c'est impossible.

Deux exemples de profonds désaccords, vous les connaissez déjà. La création de la rivière nature. C'est sa dernière dénomination après le stade d'eaux vives et la rivière de contournement. Tout le monde le sait, ce projet, directement parachuté par le Département, je devrais dire même par Germinal Peiro, kayakiste réputé et qui rêve de doter Bergerac d'un stade d'entraînement. Mais les finances départementales ne peuvent plus suivre, tout le monde le sait, et ce rêve devient le prochain projet incontournable soutenu par la CAB. Un projet à quand même plus de 16 millions d'euros minimum. Est-ce vraiment une priorité attendue par les habitants du Grand Bergeracois ? Sont-ils prêts à financer par leurs impôts cette rivière artificielle ? Nous ne le pensons pas, mais nous pourrions leur demander. Même si ce projet remanié fait apparaître la place d'une continuité écologique pour aider la migration des poissons, il demeure essentiellement un projet d'activité nautique nécessitant la construction d'infrastructures importantes et destiné à un public très aisé financièrement. Renseignez-vous, mais on est de 15 à 25 € de l'heure d'activité selon les autres stades qui existent, et je vous laisse calculer pour une après-midi de 4 heures un couple et deux enfants. Nous ne pensons pas du tout que cette infrastructure attirera davantage de touristes qui actuellement recherchent des activités gratuites et peu coûteuses. Quant aux poissons, oui, faisons quelque chose pour eux, mais y a-t-il encore vraiment beaucoup de poissons ? Avec tout le respect que j'ai pour vous, Président, il semblerait que la prochaine mission que le Président Alain Rousset vous confie, et sûrement qu'il financerait, est de vider la Dordogne de ses silures. Ensuite, sûrement la passe à poissons serait appropriée.

Le deuxième exemple est la création d'une passerelle à mobilité douce reliant les deux rives. On en a beaucoup parlé. C'est un projet très attendu par les habitants pour assurer leur tranquillité sécurisée dans les mobilités du quotidien. Cette passerelle ne doit pas être destinée à relier les clients du futur camping et de la rivière nature à la véloroute, le tout pour plus de 5 millions d'euros. Le quotidien n'est pas de faire 10 kilomètres de plus pour passer d'une rive à l'autre, ou bien nous ne sommes pas dans le même quotidien.

Maintenant, deux exemples essentiels qui manquent d'ambition, les aménagements des rives de la Dordogne. Alors que la CAB a cofinancé l'ensemble de cet aménagement, qui a été brillamment présenté par Hélène Hache au Conseil Communautaire de février 2025, le projet territorial n'en parle quasiment pas et ne fait pas apparaître une fiche d'action spécifique, description, financement et planification. Pour le coup, cette étude s'appuie sur 200 réponses de citoyens. Elle propose réellement d'aménager les rives de notre fleuve, la Dordogne, qui relie « un projet qui nous rassemble », titre le document que nous sommes en train d'étudier. Elle fait apparaître une amélioration de la qualité de vie par des cheminements ombragés, par des lieux de repos, et même par une baignade possible. Mais ce projet est-il peut-être trop bergeracois ?

Le deuxième exemple qui manque d'ambition, c'est la création d'une maison nature. Peut-être émane-t-il de la réflexion du séminaire de Lunas. C'est une très bonne idée. En 2020, dans le programme, nous avons proposé la création d'un parc naturel régional de la rivière Dordogne dans lequel la maison de la nature y prendrait tout son sens, assurant des emplois durables, des activités annuelles pour tous et pour toutes, dont évidemment les scolaires, et qui serait à la fois

une attractivité touristique mais aussi un outil de développement économique. Mais ce qui est proposé là, c'est une programmation en 2034. Ce n'est pas demain et visiblement c'est loin d'être une des priorités.

Avant de conclure, je souhaitais réagir à votre propos liminaire, page 17, l'idée de vouloir rattacher la commune des Lèches à la CAB pour envisager la Départementale 709 par la mise en 2 fois 2 voies pour rejoindre la A89 nous semble une aberration. La circulation est généralement fluide, autorisée à 90 km/heure, et si c'est pour aller à Bordeaux, les embouteillages bordelais n'arrivent pas à concurrencer le temps passé dans le train à se détendre avec sécurité. Vous dites que l'objectif de ce cheminement consiste à renforcer l'attractivité du territoire, à améliorer le cadre de vie et à renforcer la cohésion sociale. J'ai du mal à comprendre.

Pour conclure, malgré de nombreux accords sur des projets proposés, les écologistes ne veulent être liés à ce projet de territoire dans sa globalité, je dis bien dans sa globalité, à cause de certains points qui sont en complète contradiction avec nos valeurs. C'est la raison pour laquelle je voterai contre. Et merci, Président, de ne pas m'accuser à tort en disant que je suis contre la maison de santé de Prigonrieux, contre la désimperméabilisation des sols, contre la médiathèque etc. Je pense que l'ensemble des élus ici présents et que tous les habitants du Grand Bergeracois qui suivent les débats du Conseil auront compris la raison de mon vote au nom des écologistes. Merci de votre attention.

M. le Président : Très bien. Jean-Pierre, tu voulais intervenir ?

M. Faure : Je vais intervenir mais je vais être très rapide parce que, après toutes les interventions qu'il y a eues, je regardais personnellement, ou je l'ai feuilleté beaucoup, le plan d'action qu'il y a à la page 31. Je crois qu'il y a beaucoup de choses qui sont engagées ou qui vont s'engager, qui vont dans le bon sens. Je crois qu'à un moment donné, c'est vrai qu'il faut arriver à avoir une feuille de route pour travailler à l'avenir. Parce que c'est vrai, comme a dit Thierry, je suis assez inquiet parce qu'en 2026, avant le mois de juillet, on ne fera rien, et ça ne sera pas le mois de juillet, ça sera le mois de septembre. Parce qu'avec les nouvelles élections, ça va bloquer beaucoup de choses. Mais où je suis encore plus inquiet, c'est pour 2027. Parce que dans la foulée de 2026, on a 2027. Alors qu'est-ce qui va se passer en 2027 ? Je ne sais pas, ça risque d'être un grand bouleversement dans le pays si ça continue. Donc je crois qu'à un moment donné, il faut quand même qu'on ait un objectif à se fixer. C'est un projet, il y a beaucoup de dossiers sur ce projet qui seront discutés et analysés, est-ce qu'il y a un grand risque de le mettre au vote et de le voter dans le bon sens ? C'est tout ce que je peux dire. Merci.

M. le Président : Très bien. Malgré tout, il me reste quelques petites remarques à faire. La première, je suis d'accord avec vous sur deux points.

Le premier point, Francis, je suis d'accord, le mot « gestion » n'est pas approprié, parce que derrière ce mot il y a tellement de choses qui peuvent être interprétées ou dimensionnées. Je pense que le mot « gestion » n'est pas approprié et je propose qu'on le retire au profit d'un mot beaucoup plus généraliste, parce que c'est quelque chose qui doit présenter notre préoccupation par rapport au massif forestier, et parler de gestion à ce stade-là me paraît inadapté, je partage ton point de vue.

Le deuxième accord que nous avons, Catherine, c'est que nous sommes en désaccord, nous sommes d'accord que nous sommes en désaccord. Ce n'est pas parce qu'il y a un problème de présentation à quelques mois des élections, qu'il faille prendre acte ou pas prendre acte. Je fais partie des élus, et ça a été dit, nous sommes élus pour décider. Le juge de paix, ce sont les prochaines élections. Nous avons décidé pendant ce mandat, et je pense que nous souhaitons collectivement tous être clairs par rapport aux élections qui arrivent. Que proposons-nous pour les prochaines élections ? Nous proposons ça. En effet, on ne va pas se cacher derrière notre petit doigt, on propose de faire ça. Au moins, sur ces deux points, nous sommes tout à fait d'accord.

Un Conseil Communautaire va nous succéder, peut-être avec certains d'entre nous, sans doute d'ailleurs, et certainement d'autres seront absents pour des raisons diverses et variées. Ce qu'il adviendra de voter au Conseil Communautaire ce soir, un prochain Conseil Communautaire demain pourra le déjuger ou changer les choses. Mais aujourd'hui, ce qui est important pour nous, c'est de commencer à travailler, à travailler sur des projets qui ont été votés pour faire évoluer notre territoire. Parce que c'est de cela dont il s'agit. Il s'agit de sortir notre territoire d'une certaine inertie qui a duré longtemps dans le Bergeracois et qui nous a apporté le résultat qu'on connaît aujourd'hui, des équipements vétustes, un renouvellement d'infrastructures insuffisant, et qui aujourd'hui nous amène à avoir de la peine sur certains sujets, et vous le savez tous. Donc aujourd'hui, ce que nous souhaitons, c'est aller de l'avant. Donc il faut décider pour commencer à travailler d'ores et déjà sur les financements, sur les études nécessaires sur certains projets. Certains sont lancés, vous avez raison, mais pas les projets majeurs quand même. La rivière de contournement, la rivière nature, on est en désaccord, ce n'est pas un problème, chaque projet sera présenté devant cette assemblée individuellement pour validation avec son plan de financement etc. Donc il y aura une clause de revoyure par rapport à ces projets, évidemment qu'ils seront rediscutés. Mais je ne me vois pas aujourd'hui commencer à aller solliciter des subventions, ce que j'ai déjà fait d'ailleurs, auprès des financeurs parce qu'il faut prendre date. Il faut prendre date, nous ne sommes pas seuls dans la région Nouvelle-Aquitaine, toutes les collectivités sont déjà au boulot. Et attendre quelques mois, c'est mortifère, c'est compromettre le fait d'avoir des subventions. Il faut se battre, il faut se battre pour obtenir ces subventions. Se battre sur quelque chose qui n'est pas voté et qui n'est pas décidé nous met dans une position très inconfortable, en tout cas ce n'est pas ce que je souhaite. C'est la raison pour laquelle j'insiste lourdement sur le fait qu'on vote ce soir.

C'est la première recommandation de la Cour Régionale des Comptes. La première recommandation concernant la CAB de la CRC, c'est : dotez-vous d'un projet de territoire. C'est la première recommandation de la Cour des Comptes. En effet, nous sommes un peu en retard, je le déplore. On a essayé de le combler sur ces 24 derniers mois, et je pense qu'on est en passe de le réussir parce que malgré tout, la concertation a eu lieu. Quelquefois on est un peu approximatif ou on est insuffisant. Je crois qu'il y a eu 3 visites à Saint-Pierre-de-Bœuf pour voir la rivière nature, ne serait-ce que sur ce point. Certains n'ont pas été convaincus, tu en fais partie, je le respecte, d'autres l'ont été, une très grande majorité. Je me rappelle au château du Roc, en présence de l'ancienne Sous-Préfète, Madame Stéphanie Monteuil, ce dossier avait été voté – excusez-moi, c'est une réalité, c'est pour ça que c'est important de voter – à l'unanimité des présents. Rappelez-vous. J'avais d'ailleurs souligné que dans ma récente carrière d'élu, c'était la première fois que ça arrivait qu'un projet soit voté à l'unanimité. Ce soir, ça ne sera pas manifestement le cas.

Sur les berges de la Dordogne. J'ai répondu déjà à Monsieur Cornet je crois, ou je ne sais plus à qui, sur ce point-là, nous n'avons pas la compétence. Nous avons la compétence de l'entretien et de l'aménagement des berges de la Dordogne. Elle avait été initialement prise par la Communauté de Bergerac Pourpre, qui avait organisé ça avec les 9 communes qui la comptaient à l'époque. Ce transfert de compétence, comme c'était très souvent le cas à l'époque, n'avait pas été accompagné d'un transfert de moyens, donc c'était une coquille vide. Alors évidemment, la richesse économique partagée dans le giron de ces 9 communes permettait de faire quelques petites actions sur l'entretien des berges. Mais quand nous avons fusionné en Communauté d'Agglomération, la CCDEL et la Communauté des 3 Vallées, nous n'avons pas poursuivi la prise en compte de cette compétence. Quand nos amis de Sigoulès nous ont rejoints, nous n'avons pas non plus parlé de l'extension de cette compétence. Donc nous n'avons pas la compétence. Et je l'ai dit en CLECT, si on veut travailler sur l'exercice de cette compétence, il faut clarifier ce point

et discuter, comme on le fait dans notre pacte financier, un transfert des moyens pour exercer cette compétence sur l'ensemble du territoire. On ne peut pas avoir la compétence sur un bout du territoire sans moyens et la transposer à l'ensemble du territoire. Donc ce n'est pas une question d'aménagement des berges à Bergerac ou à Lamonzie ou ailleurs, c'est juste une question de règle de fonctionnement et de compétence à transférer. Je voulais juste préciser. Concernant le classement éventuel en parc régional, c'est une très bonne idée, mais je vous rappelle quand même que la Dordogne est déjà sacrément protégée, classée Natura 2000, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, grâce justement en particulier à la présence de tous ces migrants atlantiques. On peut toujours rajouter des couches et des couches pour protéger ce qui est déjà protégé et protégé, mais à un moment il ne faut pas non plus que tout soit sanctuarisé, parce qu'on ne pourra plus rien y faire. Déjà qu'aujourd'hui c'est compliqué. C'est normal qu'on prenne en compte les dimensions environnementales, mais à un moment il faut aussi qu'on puisse continuer à respirer, à entreprendre sur notre territoire, parce que nos territoires ont besoin aussi de croissance. On se plaint toujours qu'il n'y ait plus de jeunes sur notre territoire, il faut aussi, tu l'as rappelé, Anthony, leur proposer des choses pour les attirer ou pour essayer de les retenir ou de les inviter à revenir quand ils sont en âge de procréer et que la sagesse les a gagnés quand ils sont dans les métropoles.

Je vais terminer sur quelque chose que, me semble-t-il, vous n'avez pas pris en compte, je trouve ça fort dommageable. Vous avez insisté sur les projets sur lesquels vous étiez contre. Mais j'ai envie de vous rappeler les projets sur lesquels on capitalise au niveau environnemental. La désimperméabilisation, l'amélioration des conditions environnementales sur l'eau potable. Tu l'as rappelé, Catherine, on est passé de 3 millions d'euros d'investissement par an à près de 9 millions d'euros d'investissement pour améliorer la performance de l'eau potable. Sur l'assainissement, Jean-Jacques me le soufflait à l'oreille, on est passé d'un rythme d'amélioration de l'assainissement collectif à Bergerac, il ne faut pas se le cacher, aussi dans la perspective de pouvoir remettre la baignade possible, dans la perspective aussi de créer cette rivière de contournement derrière, on est passé d'un million d'euros à 3,5 millions d'euros par an d'amélioration pour le grand bénéfice de l'environnement mais aussi des habitants de la ville de Bergerac et de l'Agglomération.

Que dire sur l'accompagnement de la transition agricole ? Les efforts, ça a été un de nos premiers projets, acheter la ferme des Nébouts. C'était quelque chose qui était une revendication forte des écologistes et de nos amis de Terre de Liens, racheter la ferme des Nébouts, embrayer derrière sur la volonté de créer une filière bio avec la Légumerie etc., sur lequel je salue à nouveau le travail de Pascal et de quelques-uns qui se battent au quotidien pour faire fonctionner cet outil. Mettons de l'énergie là-dessus à le faire fonctionner tous ensemble plutôt que de regarder le verre à moitié vide. Le verre, il est aussi à moitié plein, mais peut-être un peu plus que la moitié, je crois, sur notre territoire. Ne nous faisons pas sombrer dans un sentiment d'anxiété, il y en a déjà bien suffisamment sur notre territoire national. Aujourd'hui, la CAB, et notre territoire Bergeracois, malgré ses difficultés, est plutôt dans une bonne séquence. Essayons d'en profiter, essayons de continuer. Nous sommes une des rares collectivités à avoir encore des moyens d'investir, c'est bon pour notre territoire, c'est bon pour notre économie et c'est bon pour l'attractivité demain de notre Bergeracois.

Je ne vais pas être plus long. Je suis très satisfait qu'on ait pu tous bien débattre sur ce projet. Je vous remercie de vos interventions qui étaient toutes respectueuses et constructives, le respect a prévalu.

Le Président, normalement c'est lui qui conclut, il aurait fallu... Allez-y, très rapidement, je suis bon joueur.

Mme Taveau : Je suis d'accord avec tout ce que tu as dit, mais il y a deux gros points pour lesquels

je représente les écologistes et pour lesquels on ne peut pas se permettre de... Donc la proposition, c'est on vote fiche par fiche, ça va aller très vite. Oui, il y en a deux sur lesquelles je ne suis pas d'accord.

M. le Président : On vote un projet... Catherine, je suis clair et il n'y a pas d'ambiguïtés. Réglementairement, chaque projet doit repasser devant ce Conseil Communautaire, de nombreuses fois d'ailleurs, par rapport à sa validation, par rapport à ses plans de financement, par rapport à cette définition et sa dimension. On a bien entendu que vous émettiez énormément de réticences par rapport à ce projet, donc personne ne vous taxera, d'ailleurs je ne l'ai pas fait, d'être contre les mesures qui sont celles pour lesquelles vous vous battez, je ne fais pas ça. On est sorti de la cour de l'école, on ne le fait plus ça. Je pense que c'est un état d'esprit qu'on peut saluer ce soir. En tout cas, on en a discuté cette semaine, on en a discuté sérieusement, il y a des fiches actions qui ne sont pas prioritaires pour moi, qui ne me vont pas forcément dans ce projet de territoire. C'est ça aussi bâtir un projet en commun, c'est savoir trouver un consensus sur un ensemble de mesures qui nous réunissent, certaines sont plus de notre sensibilité que d'autres. Francis, tu voulais dire un mot ?

M. Blondin : Oui, Monsieur le Président. Je voulais juste apporter une information. Je ne sais pas si tout le monde est au courant, mais en décembre 2016, j'ai été mandaté par la Communauté d'Agglomération pour aller en Chine présenter la Communauté d'Agglomération et surtout le travail qui avait été fait sur la rivière, puisque la rivière à ce moment-là avait été reconnue et classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, je crois que c'est ça, pour ses qualités. J'ai eu l'honneur de représenter, et la joie, d'être reçu en Chine, à Zhenjiang dans une conférence internationale. Nous étions 5 représentants mondiaux. J'ai pu participer en tant que tel comme un des membres et apporter la connaissance, en particulier tous les projets d'EPIDOR entre autres, et ce que la Communauté d'Agglomération commençait à faire en termes d'écologie, alors qu'on en était aux prémices de la Communauté d'Agglomération, première mouture je dirais. Ça, c'est un petit peu passé sous silence et je le regrette profondément. J'avais fait un rapport circonstancié qui n'a jamais été diffusé. Je l'ai toujours sous le coude, il n'y a pas de problème. Mais je regrette infiniment que ça n'ait pas été diffusé parce que c'était riche d'enseignements concernant l'écologie au niveau mondial, et surtout d'apporter notre savoir-faire dans notre toute petite Communauté d'Agglomération de quelques 30 000 ou 40 000 habitants, c'était dérisoire quand il s'agissait de l'Australie ou d'autres pays du monde. Donc c'est un petit peu regrettable que je n'ai pas pu fournir ces documents-là, ce rapport qui était particulièrement enrichissant, en particulier au niveau de l'écologie, comme je le dis, qui était presque un balbutiement, au début de la Communauté d'Agglomération. C'était juste une petite remarque et je tenais à le souligner.

M. le Président : Je rebondis, Francis, parce que sur cette question, nous sommes jumelés avec la province dont tu parles puisque nous y sommes allés avec Daniel Garrigue en 2019, et la CAB est jumelée avec la province de Zhenjiang. On a un partenariat. D'ailleurs, un geste hautement symbolique qui a émané de cette collaboration, c'est que les Chinois nous ont envoyé des masques, ce sont les premiers à nous avoir envoyé des masques lorsque nous en manquions au printemps 2020. Tu as tout à fait raison, Francis, quand nous sommes allés en Chine avec Daniel Garrigue, nous avons amené avec nous Guy Pustelnik qui était l'ancien directeur d'EPIDOR, parce que justement il a animé une conférence à l'université de Zhenjiang, 63 000 étudiants, toute neuve. Je ne vous dis pas le décalage que ça fait quand on atterrit dans ce monde-là. Vous dire simplement, pour ne pas être trop long, qu'on va les recevoir le 19 novembre, une délégation chinoise qui nous avait reçus, à Bergerac, donc on pourra vous donner davantage de précisions. Je souhaite qu'on puisse prolonger ces relations parce que c'est très instructif de voir ce qu'il faut faire et ne pas faire éventuellement à travers ces exemples.

Monsieur Cornet, pour conclure. Rapidement, s'il vous plaît.

M. Cornet : Merci. Tout à l'heure, vous aviez dit, surtout Monsieur le Maire de Bergerac avait dit, ce n'est pas tout de parler de la forme, mais de parler du fond. Je lui signalerai quand même que j'avais parlé du fond lorsque nous étions réunis ici même au début du mois d'octobre, et j'avais repris un certain nombre d'éléments de ce projet qui étaient dans le projet de territoire sur lesquels nous étions, nous, le Rassemblement National, en opposition. Je suis peut-être seul ici, mais je ne suis pas sûr de représenter une quantité aussi infime de la population du Bergeracois. Donc moi, je voterai contre, évidemment, ce projet, bien qu'il y ait des choses positives, et même extrêmement positives. Mais ce n'est pas qu'une question de forme, il y a des choses qui sont, à mon avis, complètement aventureuses. Ce projet eaux vives, on n'a pas tellement de visibilité, tant au niveau des dépenses de fonctionnement que ça occasionnera, que des retombées touristiques, sachant que les touristes ne restent en moyenne que 2 jours dans le secteur Bergeracois, paraît-il. Oui, l'hiver, il y aura des sportifs, je n'en doute pas. Enfin c'est surtout l'été qu'on voit des gens sur les bords de la Dordogne. Il y en a sûrement beaucoup l'hiver. Ceci dit, 17 millions d'euros pour quelques sportifs, ça fait quand même une sacrée somme. Il y a aussi ce projet de passerelle, dite de... je sais plus comment on dit ça, de parcours doux, de balade douce. C'est quelque chose aussi, 1,7 millions d'euros pour quelques cyclistes qui, aussi respectables soient-ils, il y en aura peut-être 400 par jour, je ne vous dis pas le prix du cycliste. Après, il y a de très bons projets. La médiathèque, c'est quelque chose de très souhaitable et à la hauteur d'une Agglomération comme celle du Bergeracois. Celle précédente n'était pas suffisante. Mais nous, le Rassemblement National, on ne peut pas approuver ce projet de territoire qui est très aventureux sur certains projets. Vous n'allez pas faire le Puy du Fou quand même. Enfin je ne sais pas, il faut retomber sur terre, il faut un génie visionnaire pour faire des choses pareilles, là ce n'est pas le cas. Et quand Monsieur Faure parlait de grands bouleversements en 2027, je pense qu'il y aura une grande renaissance du peuple français, je l'espère en tout cas.

M. le Président : C'est bon, Monsieur Cornet, c'est bon.

M. Cornet : Attendez, un dernier point si vous permettez, mon cher Président.

M. le Président : Ne vous égarez pas.

M. Cornet : Un dernier point qui vraiment aussi touche au fond, ne vous énervez pas, tout se passera dans le calme. Il y a beaucoup de projets, il y a des financements d'investissement, mais vous n'avez pas le coût du fonctionnement. Mais il y a certains projets qui auront un coût de fonctionnement qui ne se fera pas forcément par redéploiement, qui se fera disons sec, il faudra prévoir des budgets de fonctionnement sur ces points-là. Et là, les cases sont vides à ce niveau-là. Vous n'avez aucune certitude aussi des participations de l'État dans ce domaine-là. Merci. C'est tout ce que je veux dire pour expliquer que, sur le fond, on est aussi contre.

M. le Président : Vous savez, Monsieur Cornet, je suis rassuré que vous votiez contre, parce que j'ai vraiment le sentiment que quand je vous croise dans le couloir, je suis dans le bon sens. Parce qu'en fait, on est en désaccord sur tout. Du coup, c'est très clair, et on peut le dire très concrètement, ça me rassure.

Je vous propose de passer au vote. Julie, pardon.

(exclamations)

Mme Téjérizo : Non, pour dire que je ne prends pas part au vote. Eh ! Les gars, ça va, le débat, la démocratie, c'est...

M. le Président : Chacun exerce son mandat comme il le perçoit.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **la majorité**.

Donc une très large majorité, ça me rassure aussi, est favorable au travail que nous avons fait tous ensemble. On aurait pu avoir cette discussion il y a 15 jours, ça aurait été quand même un peu plus normal que de le faire devant la presse. Je comprends que ce soit votre souhait, mais ce n'est pas comme ça que je l'entends. On va passer... Monsieur Cornet, vous vous trompez, regardez à

quel point on est précis et méticuleux sur les finances, et comptez sur moi pour veiller à être très préoccupé des conséquences de chaque réalisation de projet d'investissement sur notre fonctionnement.

Jean-Jacques va présenter la deuxième délibération.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

La loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (modifiant la loi n° 95-115 du 4 février 1995) introduit dans son article 26 la notion de « projet d'agglomération » : il « détermine, d'une part, les orientations que se fixe l'agglomération en matière de développement économique et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources [...] et, d'autre part, les mesures permettant de mettre en œuvre ces orientations ».

Ce même article prévoit la participation du conseil de développement, qui doit être consulté lors de « l'élaboration du projet d'agglomération ».

Appuyé sur un contrat régional, un contrat départemental, le contrat Action Cœur de Ville (ACV), la CAB, nouvellement labellisée « territoire d'industrie » veut tracer des perspectives pour les 10 prochaines années en structurant son projet de territoire et en l'articulant avec son pacte financier et fiscal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise de s'engager dans l'élaboration d'un projet de territoire ;

Considérant les entretiens menés par le cabinet CGI auprès des élus et des services ;

Considérant la tenue du séminaire de concertation du 8 avril 2025 à Lunas réunissant des élus, des acteurs économiques, associatifs et institutionnels, pour l'élaboration de construction d'un projet de territoire ;

Considérant la présentation du document « Projet de Territoire 2026-2038 » lors de la réunion des élus du 29 septembre 2025 ;

Considérant la tenue de la réunion de concertation du 13 octobre 2025 ;

Le Projet de Territoire constitue un document cadre de référence exprimant l'ambition collective du territoire pour les deux prochains mandats (2026-2038),

Des ateliers de travail ont fait ressortir 3 objectifs majeurs :

- renforcer l'attractivité du territoire,
- améliorer le cadre de vie,
- consolider la cohésion sociale.

Trois orientations stratégiques majeures apparaissent :

1. Allier transition écologique et dynamisme économique ;
2. Conforter la qualité de vie et la cohésion sociale ;
3. Renforcer l'attractivité et le rayonnement du Bergeracois ;

Il en découle 37 fiches actions représentant un montant global de 170 M € sur 12 ans.

Ce Projet de Territoire s'inscrit dans la continuité des différentes démarches menées récemment à l'échelle du Grand Bergeracois :

- Groupe d'Action Locale (Stratégie LEADER)
- Contrat de Développement et de Transition (2023-2025)
- Contrat de Dynamisation et de Cohésion – (2017-2021)
- Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique – CRTE (2021-2026)
- Contrat de Projets Territoriaux
- Schéma de Cohérence Territoriale – SCoT (2020)
- Plan Climat Air Énergie Territorial – PCAET (2018-2024)
- Conseil de Développement
- Projet Alimentaire Territorial – PAT (2019, labellisé niveau 2 en 2024 par le MAA)
- Schéma Départemental des Gens du Voyage

La démarche s'inscrit également à l'échelle du territoire de la CAB :

- Plan local d'Urbanisme Intercommunal de l'Habitat et des Déplacements – PLUi-HD (2020, mis à jour en 2024)
- Contrat Local de Santé – CLS (mis à jour en 2018)
- Contrat de Progrès Territorial – CPT (2024-2028) avec le SMAEP coteaux pourpres
- Convention Territoriale Globale – CTG
- Action Cœur de Ville
- Contrat de Ville
- Programme d'Excellence Alimentaire

Le Projet de Territoire est appelé à être évolutif, actualisé au fil de sa mise en œuvre et des partenariats,

Stratégie de développement territorial :

Le projet de développement retenu s'organise autour de trois orientations, dont chacune se décline en objectifs stratégiques, qui se matérialisent dans un programme d'actions.

Orientation n°1 : Allier transition écologique et dynamisme économique

- ✓ Accompagner les transitions écologiques (agriculture, préservation de la forêt, urbanisme)
- ✓ Préserver les ressources naturelles et la biodiversité (eau, zones humides, forêts)
- ✓ Développer une mobilité durable, intermodale et connectée
- ✓ Soutenir l'économie locale et circulaire, les savoir-faire locaux et la formation

Orientation n°2 : Conforter la qualité de vie et la cohésion sociale

- ✓ Lutter contre les inégalités territoriales et sociales
- ✓ Soutenir les familles, les jeunes et les publics fragiles
- ✓ Renforcer l'accès à la culture, au sport et aux loisirs pour tous
- ✓ Favoriser une offre de logement adaptée, inclusive et durable
- ✓ Favoriser l'accès aux soins et renforcer l'offre de santé de proximité

Orientation n°3 : Renforcer l'attractivité et le rayonnement du Bergeracois

- ✓ Développer un tourisme durable, diversifié et structurant
- ✓ Renforcer l'identité territoriale et la valorisation du patrimoine naturel et culturel
- ✓ Promouvoir le territoire à toutes les échelles (du local à l'international)
- ✓ Créer les conditions d'accueil pour les entreprises
- ✓ Redynamiser les pôles économiques stratégiques
- ✓ Structurer l'offre événementielle et culturelle sur tout le territoire

Plan d'actions :

Les projets que la CAB entend mener au cours des deux prochains mandats sont répartis en 37 fiches actions.

Chaque fiche action inclut un descriptif du projet, son budget prévisionnel, les financements mobilisables, ainsi que le pilotage envisagé et les partenariats techniques.

Un total de 170 M € en 12 années, dont les projets eau et assainissement qui sont portés par le SMAEP Coteaux Pourpres.

Soit 73,3 M € pour la période 2026-2031 et de 10,8 M € sur 2032-2037 : ces montants, qui seront sur le Budget Principal de la CAB, pour l'essentiel, ne retracent pas l'intégralité des dépenses du PPI mais celles concernant les projets d'envergure.

Cette consolidation financière montre, en lien avec la prospective financière réalisée annuellement, que la CAB a parfaitement les moyens de porter et de réaliser tous ces projets qui vont transformer le territoire.

➤ Orientation n°1 : Allier transition écologique et dynamisme économique : 11 fiches actions

- Étude de préfiguration en vue de la réalisation de retenues collinaires
- Désimperméabilisation des sols et renaturation
- Amélioration du réseau des DFCI
- Modernisation du réseau d'eau potable
- Modernisation du réseau d'assainissement collectif et non collectif
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de mobilité multimodal
- Création d'une passerelle en mode doux traversant la Dordogne
- Connexion de la V91 avec d'autres circuits de déplacements doux dans les communes
- Conception et réalisation d'un plan de soutien au secteur agricole (abattoir, actions ciblées)
- Création d'une filière économique en utilisant les produits de la venaision
- Modernisation de la ferme des Nébouts

➤ **Orientation n°2 : Conforter la qualité de vie et la cohésion sociale : 15 fiches actions**

- Maintien des fonds de concours aux communes en les adaptant à leurs besoins
- Mise en place d'une médiation numérique en direction des habitants les plus fragiles
- Mise en place d'un conseil communautaire de la jeunesse
- Réhabilitation de la crèche de Sigoulès et Flaugeac
- Poursuite de la réhabilitation de l'ALSH de Toutifaut
- Construction d'une nouvelle médiathèque
- Maillage du territoire en équipements sportifs de qualité
- Création d'une piscine de plein air (naturelle ou traditionnelle)
- Guichet unique de l'Habitat
- Création d'une Structure d'Hébergement Mixte (Saisoniers & Jeunes) en Bergeracois
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan de prévention-santé sur le territoire
- Réalisation d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Prigonrieux (MSP Ouest)
- Repositionnement du CIS de Bellegarde
- Création d'un nouvel internat pour les jeunes médecins
- Création de logements pour les médecins juniors aux Blanquis

• **Orientation n°3 : Renforcer l'attractivité et le rayonnement du Bergeracois : 11 fiches actions**

- Création d'une Rivière Nature d'Eau Vive
- Création d'un évènement culturel d'ampleur autour de la rivière et de la préservation de notre patrimoine hydrologique
- Poursuite de la V91 Véloroute Voie Verte jusqu'aux limites ouest de la CAB
- Création d'une auberge de jeunesse
- Conception et réalisation d'une maison de la nature
- Mise en place d'une médiation culturelle sur les équipements de la CAB

- Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur le Bergeracois pour promouvoir le territoire
- Création d'un forum bergeracois pour l'emploi
- Création d'un lieu d'accueil pour les nouvelles entreprises
- Poursuivre l'extension des zones d'activités économiques
- Aménagement de l'ESCAT sur la base des conclusions de l'étude programmatique 2025

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à

- approuver le Projet de Territoire 2026-2038 de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, tel que présenté en séance et annexé à la présente délibération.
- autoriser le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de ce projet.
- préciser que le Projet de Territoire servira de cadre de référence pour la programmation des politiques publiques communautaires et pour la contractualisation avec les partenaires institutionnels.

DÉCISION :

Adopté par 60 voix pour, 2 voix contre, 3 abstentions, et 1 non-participation.

Budget principal – Décision modificative n° 4

D 2025 – 169

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Merci Président. Bonsoir à toutes et à tous. Pour revenir terre à terre, je vous parle de la décision modificative n°4 qui concerne le budget principal. On vous propose d'adopter les modifications que je vais vous présenter sur ce budget principal.

En section de fonctionnement, ces écritures ont pour objet d'alimenter les crédits des repas des centres de loisirs, l'entretien des bâtiments communautaires et d'ajuster les crédits liés à l'ouverture du Centre événementiel. L'équilibre se faisant par une diminution du compte 611 et par l'inscription de recettes supplémentaires pour le remboursement de frais de personnel. Si je reviens sur le tableau du fonctionnement en bas de la page 4, on va trouver les 25 000 plus les 30 000 de bâtiments publics et réseaux concernant l'entretien des bâtiments et du réseau des espaces communautaires. Les 20 000 €, c'est le contrat de maintenance pour l'ESCAT. Les 79 500 €, rémunérations d'intermédiaires, c'est concernant l'inauguration du Centre événementiel. En haut de la page, les 80 250 €, ce sont les repas pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement. Les 10 000 €, ce sont des subventions exceptionnelles qui seront accordées aux sports nautiques concernant l'acquisition du ponton provenant des Jeux Olympiques. Jean-

François, tu nous en parleras au point n°14 si je ne me trompe pas. Les dépenses, 20 500 €, c'est la SACEM concernant la cérémonie de l'inauguration. Dans les recettes, les 90 000 € de la billetterie liée à la venue de Santa à l'inauguration. Et les remboursements de frais de personnel, 158 500 €.

Sur les investissements, des crédits supplémentaires sont ouverts pour les fonds de concours aux communes, 135 000 € pour le remplacement d'un véhicule pour les médiathèques, pour du mobilier, du matériel pour les centres de loisirs et la ludothèque. Des virements entre opérations sont également inscrits afin d'ajuster les dépenses. On parle de 160 000 € pour la crèche de Lamonzie-Saint-Martin, 40 000 € pour la création de fossés à La Force pour éviter les inondations, et des travaux dans les bâtiments communautaires. Si je remonte dans le tableau sur la partie investissement, les 159 360 € que nous trouvons au 204, c'est le fonds de concours aux communes, le groupe scolaire de Bouniagues, une aide. Et une aide aussi à la commune de Saint-Pierre-d'Eyraud pour l'acquisition d'un bâtiment. Président, vous en parlerez dans votre point n°8 plus précisément. 100 000 €, ce sont des aménagements pour le guichet unique sur le site de la CAB. 18 500 €, c'est pour la médiathèque, un véhicule. 11 000 €, acquisition de matériel pour l'accueil de loisirs de Toutifaut. Les 40 000 € au chapitre 23, c'est la création de fossés à La Force pour prévenir les inondations, je vous le disais. Et on rogne sur les crédits ouverts sur la véloroute Voie Verte à hauteur de 167 315 € ; et sur la rénovation de Toutifaut, moins de 100 000 €, pour affecter 160 000 € en construction concernant la crèche de Lamonzie-Saint-Martin.

Voilà, Président, avec un peu de détails, les membres de ce Conseil sont invités à approuver la DM que je viens de vous présenter.

M. le Président : Merci pour tous les détails, Jean Jacques. Est-ce que vous avez des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Merci pour cette solidarité communautaire, pour le soutien aussi pour le financement du ponton pour le sport nautique.

Jean-Jacques, tu poursuis avec le Parc aqualudique, s'il te plaît.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les modifications budgétaires présentées ci-après concernant le budget principal.

Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT				
<i>Opérations réelles</i>				
011	611	Contrats de prestations de services	-48 750.00 €	
011	615221	Bâtiments publics	25 000.00 €	
011	615232	Réseaux	30 000.00 €	
011	61551	Entretien matériel roulant	1 000.00 €	
011	6156	Maintenance	20 000.00 €	
011	6228	Rémunérations d'intermédiaires – Divers	79 500.00 €	
011	6238	Publicité, relation publiques – Divers	6 000.00 €	
011	6283	Frais de nettoyage des locaux	25 000.00 €	
011	6288	Autres	80 250.00 €	
65	65748	Subventions - Autres personnes de droit privé	10 000.00 €	
65	65818	Autres redevances	20 500.00 €	

70	7062	Redevances et droits des services à caractère culturel		90 000.00 €
75	75888	Autres		158 500.00 €
<i>Opérations d'ordre</i>				
TOTAL Fonctionnement			248 500.00 €	248 500.00 €
INVESTISSEMENT				
<i>Opérations réelles</i>				
20	202	Élaboration des documents d'urbanisme	-24 360.00 €	
204	204412	Bâtiments et installations	159 360.00 €	
21	21318	Autres bâtiments publics	100 000.00 €	
21	21828	Autres matériels de transport	18 500.00 €	
21	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 815.00 €	
21	2188	Autres	11 000.00 €	
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	40 000.00 €	
2202	2315	Installations, matériel et outillage techniques	-167 315.00 €	
2207	2317	Immo. reçues au titre d'une mise à disposition	-200 000.00 €	
2208	2315	Constructions	160 000.00 €	
2402	21318	Autres bâtiments publics	-100 000.00 €	
<i>Opérations d'ordre</i>				
TOTAL Investissement			0.00 €	0.00 €
TOTAL			248 500.00 €	248 500.00 €

En section de fonctionnement, ces écritures ont pour objet d'alimenter les crédits des repas des centres de loisirs (compte 6288), l'entretien des bâtiments communautaires et d'ajuster les crédits liés à l'ouverture du centre évènementiel. L'équilibre se fait par une diminution du compte 611 et par l'inscription de recettes supplémentaires pour le remboursement de frais de personnel au 75888.

En investissement, des crédits supplémentaires sont ouverts pour les fonds de concours aux communes (+ 135 000 €), pour le remplacement d'un véhicule pour les médiathèques (à la suite du remboursement par l'assurance) et pour du mobilier et du matériel pour les centres de loisirs et la ludothèque. Des virements entre opérations sont également inscrits afin d'ajuster les dépenses 2025 (+ 160 000 € pour la crèche de Lamonzie Saint Martin, +40 000 € pour la création de fossés à La Force pour les eaux pluviales et des travaux dans les bâtiments communautaires).

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la décision modificative n°4 concernant le budget principal telle que présentée ci-dessus.

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour.

Budget annexe Parc aqualudique – Décision modificative n° 2

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Tout à fait, la DM n°2. Là aussi, on vous propose d'adopter les modifications que je vais vous présenter, qui sont assez brèves. De passer des provisions pour dépréciation de 500 € qu'on prend sur le chapitre des taxes foncières pour la mettre aux dépréciations des actifs circulants, et ceci à la demande du conseiller aux décideurs locaux.

M. le Président : Y a-t-il des questions ? Oui, Hélène.

Mme Lehmann : Merci. Juste une question. Il y avait une étude sur les activités de l'Aqualud et je voulais savoir quand est-ce qu'on aurait présentation des résultats de cette étude.

M. le Président : Je crois que c'est plus précisément un audit sur le fonctionnement de l'Aqualud. C'est quasiment terminé, on va avoir le résultat rapidement.

D'autres interventions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

On continue avec la DSC.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les modifications budgétaires présentées ci-après concernant le budget annexe « Parc Aqualudique ».

Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT				
<i>Opérations réelles</i>				
011	63512	Taxes foncières	-500.00 €	
68	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	500.00 €	
<i>Opérations d'ordre</i>				
TOTAL Fonctionnement			0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
<i>Opérations réelles</i>				
TOTAL Investissement			0.00 €	0.00 €
TOTAL			0.00 €	0.00 €

Ces écritures ont pour objet d'ouvrir les crédits pour passer les provisions pour dépréciations.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la décision modificative n°2 concernant le budget annexe « Parc Aqualudique » telle que présentée ci-dessus.

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour.

Budget annexe Centre événementiel – Décision modificative n° 4

D 2025 – 171

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Non, c'est le Centre événementiel, DM n°4.

Il est proposé d'adopter les modifications que je vais vous présenter concernant le budget annexe du Centre événementiel.

Ces écritures ont pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires à l'entretien des espaces verts et au règlement des intérêts de préfinancement de l'emprunt. Vous voyez les 9 000 € concernant l'entretien des espaces verts et les intérêts à hauteur de 129 000 €. Ces deux dépenses seront comblées bien sûr par un virement du budget principal pour annuler cette dépense ou assumer cette dépense.

M. le Président : Pas de questions ? C'est clair pour tout le monde ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Là, on parle de DSC.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les modifications budgétaires présentées ci-après concernant le budget annexe « Centre Événementiel ».

Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT				
<i>Opérations réelles</i>				
011	615221	Entretien – Autres bâtiments publics	9 000.00 €	
66	66111	Intérêts	129 000.00 €	
75	75822	Prise en charge du déficit par le budget principal		138 000.00 €
<i>Opérations d'ordre</i>				
TOTAL Fonctionnement			138 000.00 €	138 000.00 €
INVESTISSEMENT				
<i>Opérations réelles</i>				
<i>Opérations d'ordre</i>				
TOTAL Investissement			0.00 €	0.00 €
TOTAL			138 000.00 €	138 000.00 €

Ces écritures ont pour objet d'augmenter les crédits nécessaires à l'entretien des espaces verts et au règlement des intérêts de préfinancement de l'emprunt.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la décision modificative n°4 concernant le budget annexe « Centre Événementiel » telle que présentée ci-dessus.

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour.

Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) – Montants 2026

D 2025 – 172

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Le point n°5, c'est la Dotation de Solidarité Communautaire, la DSC, pour les montants de l'année prochaine, 2026.

Par délibération en date du 10 avril 2017, le Conseil Communautaire a institué une DSC pour l'ensemble des communes de son territoire. Elle est constituée par l'enveloppe, le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire est librement fixé par le Conseil Communautaire. Chaque année, ce même Conseil fixera, en fonction du niveau des charges supportées par la CAB, le montant de cette enveloppe qui sera reversé aux communes membres.

Il est proposé, comme en 2025, une enveloppe de 400 000 € pour l'année prochaine. Les critères de répartition n'ont pas changé, 55 % en fonction du potentiel fiscal par habitant, 25 % en fonction de l'importance de la population, 10 % en fonction de l'effort fiscal et 10 % en fonction du revenu par habitant. Les modalités de versement : elle sera versée en 2 fois, comme d'habitude, aux communes membres, en avril et en octobre, conformément au montant indiqué dans le tableau de répartition qui vous a été joint en annexe de ce Conseil Communautaire.

Voilà, Président, nous sommes amenés à approuver ces montants de DSC.

M. le Président : Merci Jean-Jacques. Pas de modifications donc.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**. Merci beaucoup.

On va parler des AC 2025 et 2026 avec Jean-Louis.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification intercommunale a ouvert la possibilité aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale, d'instituer une dotation de solidarité communautaire au bénéfice des communes membres.

Par délibération n° 2017-104 en date du 10 avril 2017, le Conseil Communautaire a institué une Dotation de Solidarité Communautaire pour l'ensemble des communes de son territoire.

Afin de se conformer à la Loi de Finances 2020, par délibération n°2021-076 en date du 26 avril 2021, les critères de répartition de cette dotation de solidarité communautaire avaient été modifiés avec les caractéristiques suivantes :

L'enveloppe :

Le montant de la dotation de solidarité communautaire est librement fixé par le conseil communautaire.

Chaque année, le conseil communautaire fixera en fonction du niveau des charges supportées par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, le montant de cette enveloppe qui sera reversée aux communes membres.

Les critères de répartition :

La dotation de solidarité communautaire sera répartie entre les communes membres à l'aide des critères suivants :

- 55 % en fonction du potentiel financier par habitant ;
- 25 % en fonction de l'importance de la population ;
- 10 % en fonction de l'effort fiscal ;
- 10 % en fonction du revenu par habitant.

Ce sont les éléments figurant sur les fiches DGF des communes de l'année N-1 qui seront pris en compte pour le calcul de la D.S.C. de l'année N.

Les modalités de versement :

La dotation de solidarité communautaire sera versée en deux fois aux communes membres en avril et en octobre, conformément aux montants indiqués sur le tableau de répartition joint en annexe.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à arrêter la dotation de solidarité communautaire par commune pour l'année 2026 conformément au tableau de répartition joint en annexe.

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour.

Attributions de compensation CAB – Montants définitifs 2025 et montants prévisionnels 2026

RAPPORTEUR : Jean-Louis DESSALLES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Dessalles : Bonsoir à toutes et à tous. Concernant les Attributions de Compensation, lors de sa réunion du 14 octobre dernier, la CLECT s'est réunie et a validé les évaluations définitives sur 2025 concernant les transferts du Centre Municipal de Santé de Bergerac et de la bibliothèque de Monbazillac. Par la même occasion, on a également déterminé des Attributions de Compensation provisoires pour 2026, notamment sur l'entretien des sentiers de randonnée PDIPR et des pistes DFCI.

Concernant les Attributions pour le transfert municipal de santé, les études ayant été faites sur l'exercice 2023 faisaient ressortir une charge de l'ordre de 32 489 €. Toutefois, il faut quand même tenir compte de l'activité actuelle et de la majoration des prix de visite médicale. Il a été proposé une réfaction de 20 000 € sur l'Attribution de Compensation 2025 de la ville de Bergerac comprenant la quote-part des charges indirectes.

En ce qui concerne le transfert de la bibliothèque de Monbazillac, vous avez un tableau récapitulant les différentes dépenses et recettes de fonctionnement. Il en ressort de retenir une réfaction de 3 741 € sur l'Attribution de Compensation 2025 à la commune de Monbazillac.

Concernant les Attributions provisoires 2026, et notamment l'intégration de la participation sur l'entretien des sentiers de randonnée PDIPR et des pistes DFCI, la CLECT propose, pour les pistes DFCI, une participation de l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération et donc du territoire au nombre d'habitants à hauteur de 50 centimes d'euro par habitant. En ce qui concerne les sentiers de randonnée et leur entretien 2 fois par an, la CLECT propose une participation à l'habitant de l'ordre de 1 € par habitant pour cette compétence. Ces deux propositions ont bien évidemment été adoptées à l'unanimité par les membres présents.

Il vous est proposé ce soir d'arrêter le montant de la révision des charges transférées au cours de l'année 2024 à 23 741, et l'Attribution de Compensation définitive pour 2025 à 5 023 995 € conformément au détail qui a été donné en annexe ; et arrêter provisoirement le montant des charges transférées en 2026 à 98 141 €. Donc le montant provisoire de l'Attribution de Compensation pour l'année 2026 s'élèvera à 4 925 855 € pour l'ensemble des 38 communes de l'Agglomération, conformément au détail qui vous a été remis en annexe.

M. le Président : Merci Monsieur le Président de la CLECT. Y a-t-il des questions, des interventions ? On est dans l'exemple typique d'une compétence qui est prise par l'Agglomération. On évalue les moyens pour exercer cette compétence. Ça rejoint un peu ce que j'essayais d'expliquer tout à l'heure sur les berges de la Dordogne. On transfère une compétence, il faut lui transférer les moyens pour l'exercer, sinon on vide la compétence voirie, par exemple, pour exercer une nouvelle compétence, ce n'est pas ce que nous souhaitons. Donc on est précis et méticuleux sur les moyens qu'on doit affecter à chaque compétence qu'on souhaite exercer pour essayer de l'exercer correctement. Y a-t-il des interventions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**. Je vous remercie de cette unanimité.

On va parler refacturation dans le cadre justement des compétences transférées et les montants 2024.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Conformément aux dispositions de l'article 86 IV de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, une commission locale d'évaluation des charges transférées a été créée entre la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et les communes membres, et dont la composition a été arrêtée par délibération du conseil communautaire n° 2017-005 en date du 6 février 2017.

La C.L.E.C.T. est ainsi composée de 39 membres (1 pour la C.A.B. et 1 pour chaque commune).

Lors de la réunion du 30 juin 2021, la C.L.E.C.T. a désigné un Président (M. Jean-Louis DESSALLES) et un Vice-président (M. Georges BASSI).

Lors de sa réunion du 14 octobre dernier, la C.L.E.C.T. a validé des évaluations définitives 2025 concernant les transferts du Centre Municipal de Santé de Bergerac et de la bibliothèque de Monbazillac.

À la suite de la Conférence des Maires du 15 septembre 2025, et de l'envoi à l'ensemble des communes des simulations présentées, la C.L.E.C.T. s'est également prononcée sur l'évaluation de l'entretien des boucles de randonnée et la préservation des pistes communales de D.F.C.I. sur le territoire de la C.A.B.

I. **ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES DE 2025.**

➤ **Proposition de la C.L.E.C.T. pour le transfert du Centre Municipal de Santé de Bergerac.**

Par délibération n° 2024-115 en date du 24 juin 2024, le Conseil Communautaire a acté le transfert au 1^{er} septembre 2024, du Centre Municipal de Santé de Bergerac.

Ce transfert s'inscrit dans le cadre de la compétence facultative de lutte contre la diversification médicale, et plus précisément « la construction, l'aménagement et l'entretien des maisons de santé pluridisciplinaires ».

Le développement du C.M.S. et l'augmentation des charges de personnel liés à son démarrage, conduisent à ce que les exercices n-2 et n-3 (respectivement 2022 et 2021) ne soient pas significatifs, tout comme 2024 qui a été une année incomplète du fait du transfert en cours d'exercice.

De ce fait, la base de calcul retenue est celle de l'exercice 2023, qui après retraitement, affiche une charge nette de 32 489 €.

Toutefois, compte tenu de la majoration du prix de la visite médicale dont bénéficie aujourd'hui la C.A.B. par rapport à la gestion de la période qui a précédé le transfert, il est proposé une réfaction de 20 000 € sur l'attribution de compensation 2025 de la ville de Bergerac comprenant la quote-part de charges indirectes.

À noter que les 4 mois de 2024 (septembre à décembre) où la gestion était déjà intercommunale, donneront lieu à une régularisation entre la C.A.B. et la Ville de Bergerac, hors C.L.E.C.T., et ce de manière à ne pas fausser les calculs de CIF et de potentiel fiscal par des opérations à vocation non récurrentes.

➤ **Proposition de la C.L.E.C.T. pour le transfert de la Bibliothèque de Monbazillac.**

Afin de pouvoir continuer à bénéficier des prestations de la B.D.P. (bibliothèque départementale de prêt), la commune de Monbazillac a souhaité transférer à la C.A.B. sa bibliothèque. La gestion de cette bibliothèque est assurée par la commune, avec du personnel communal sans participation financière des usagers.

Par délibération communautaire n° 2024-160 en date du 23 septembre, il avait été validé le transfert de la bibliothèque de Monbazillac à l'agglomération à compter du 1^{er} octobre 2024.

La méthode proposée est celle définie par la CAB lors de sa création en 2013, à savoir :

- charges et recettes directes de fonctionnement : prise en compte des données afférentes à l'année précédent le transfert ;
- charges de structure : 2% des charges générales et de personnel ;
- en investissement : amortissement du coût net de construction de l'équipement sur 20 ans, et calcul d'un amortissement sur les biens mobiliers (durées de 5 ans pour l'informatique, et 10 ans pour le mobilier) ; La commune n'ayant pas réalisé de dépenses d'investissement depuis quelques années, il est proposé de ne pas retenir de charges au titre de l'investissement (la commune gardant à sa charge tous les travaux liés au bâtiment).
- dette : la commune n'ayant pas emprunté pour la réalisation de la bibliothèque ou pour les dépenses d'investissement, aucun transfert de dette n'est pris en compte

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 667,00 €
<i>dont électricité</i>	200,00 €
<i>dont ménage / entretien</i>	300,00 €
<i>dont fournitures</i>	500,00 €
<i>dont personnel</i>	2 667,00 €
<i>dont autres</i>	0,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
-----------------------------------	---------------

CHARGE NETTE INDIRECTE	3 667,00 €
-------------------------------	-------------------

CHARGES INDIRECTES	74,00 €
---------------------------	----------------

TOTAL FONCTIONNEMENT	3 741,00 €
-----------------------------	-------------------

Il est donc proposé de retenir une réfaction de 3 741 € sur l'attribution de compensation 2025 de la commune de Monbazillac.

II. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2026 : entretien des sentiers de randonnée (P.D.I.P.R.) et des pistes de D.F.C.I.

Au cours de la réunion de la Conférence des Maires qui s'est déroulée le 15 septembre dernier, la problématique de la prise en charge et de la mutualisation des frais d'entretien des sentiers de randonnée classés au P.D.I.P.R. et des pistes de D.F.C.I. avait été évoquée.

➤ Proposition de la C.L.E.C.T. pour les pistes de D.F.C.I.

Le massif forestier représente près de 35% du territoire communautaire pour une surface de 220 km².

Par arrêté préfectoral du 15 avril 2019, la C.A.B. est devenue compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien des pistes D.F.C.I. La C.A.B. cofinance les créations de nouvelles pistes de défense contre l'incendie et cotise au Syndicat Mixte SMO-DFCI 24 pour ses 38 communes au prorata de sa surface boisée et du nombre d'habitants (40 971 € en 2025).

Le transfert de cette compétence ayant été réalisé sans répercuter la charge financière sur les communes, le paiement des travaux est réparti pour moitié-moitié entre la C.A.B. et la ou les communes concernées par le chantier.

13 des 38 communes de la C.A.B. sont directement riveraines du massif forestier, mais comme l'ont montré les événements de cet été, en particulier dans l'Aude et dans les Bouches-du-Rhône, les incendies ne s'arrêtent pas aux frontières communales.

Aussi, il est proposé de mutualiser les dépenses entre l'agglomération et ses communes membres à hauteur de 0,50 € par habitant.

➤ Proposition de la C.L.E.C.T. pour les sentiers de randonnée.

Le réseau de chemin de randonnée inscrit au P.D.I.P.R. (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) sur le territoire de la CAB comprend 470 km répartis sur 59 boucles et leurs liaisons.

Sur les 470 km de boucles et liaisons de randonnée développés ces 20 dernières années sur le territoire, seuls les linéaires des anciennes communautés de communes de Bergerac Pourpre et Dordogne-Eyraud-Lidoire sont entretenus 2 fois par an par la C.A.B. Sur les anciennes communautés de communes des Coteaux de Sigoulès et des 3 Vallées du Bergeracois, ce sont les communes qui entretiennent leurs réseaux.

Afin d'assurer la préservation des chemins ruraux des communes du territoire, de respecter l'engagement d'entretien pour la pérennité du P.D.I.P.R. et de permettre une pratique sportive ou de loisir sur tout le réseau de la C.A.B., il est proposé une participation collective de toutes les communes. Cette participation permettra également d'harmoniser l'entretien du P.D.I.P.R. (entretien assuré par la C.A.B. pour toutes les communes).

Aussi, il est proposé de mutualiser les dépenses entre l'agglomération et ses communes membres à hauteur de 1 € par habitant pour cette compétence.

Ces deux propositions ont été adoptées à l'unanimité des membres présents.

III. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Le montant définitif des A.C. 2025 pour l'ensemble des communes ayant fait l'objet d'évaluations sur 2025, ainsi que les montants prévisionnels 2026 sont résumés et présentés en annexe.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- arrêter le montant de la révision des charges transférées au cours de l'année 2024 à 23 741 € et l'attribution de compensation définitive pour l'année 2025 à 5 023 995 € conformément au détail donné en annexe .
- arrêter provisoirement le montant des charges transférées en 2026 à 98 141 €, et le montant provisoire de l'attribution de compensation pour l'année 2026 à 4 925 855 € pour l'ensemble des 38 communes de l'agglomération conformément au détail donné dans la même annexe.

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour.

Refacturations intervenant dans le cadre des compétences transférées – Montants 2024

D 2025 – 174

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Dans la continuité de ce que vient de dire Jean-Louis, on est sur l'arrêt définitif des compétences et des montants pour 2024.

Plusieurs types de situations en mode de rappel peuvent induire la nécessité d'opérer en parallèle des Attributions de Compensation. Ce genre de refacturations de charges sont pour la plupart de la mise à disposition de locaux, des partages de frais, notamment des équipements à affectation multiple, ou bien de la mise à disposition de personnel. Je ne vais pas vous donner le détail de toutes les communes. Juste préciser, concernant la commune de Mouleydier, et je remercie Monsieur le Maire de son honnêteté qui nous avait dit que sa bibliothèque a été transférée à Saint-Germain-et-Mons, donc il n'y aura pas lieu d'intégrer les 1 350 € dans cette refacturation. C'est ça, Monsieur le Maire? Merci.

Je vais directement au tableau récapitulatif. Je vous le dis, chaque commune trouvera son explication en amont. Vous avez 4 colonnes, notamment les montants à facturer par les communes à la CAB, à l'intérieur de la CLECT. Le montant finalement, si je retire les 1 350 € de

Mouleydier, ce n'est plus 331 038,61 mais 329 688,61. Concernant les montants à facturer par la CAB aux communes membres, toujours à l'intérieur de cette CLECT, 76 100,49 € au total. En dehors de la CLECT le montant à facturer par les communes à la CAB de 48 449,70 €, et à facturer par la CAB aux communes, 8 282,69 €.

Les membres sont invités à retenir les montants présentés ci-dessus pour l'exercice budgétaire 2024 et autoriser le Président à émettre les mandats et les titres correspondants.

M. le Président : Merci Jean Jacques. Y a-t-il des questions, des interventions ? C'est assez classique, on est habitué à cette gymnastique. Y a-t-il des interventions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**. Merci beaucoup.

Le point suivant, on va revenir sur des fonds de concours aux communes.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

À la suite des transferts de compétence intervenus au cours de l'année 2013, le conseil communautaire a approuvé par délibération n° 2013-203 en date du 26 novembre 2013, le montant des attributions de compensation telles qu'elles étaient proposées par le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

De la même façon, lors de la fusion avec la Communauté de Communes des Coteaux de Sigoulès, le conseil communautaire par délibération n° 2017-228 en date du 18 décembre 2018 s'est prononcé, à partir du travail mené par la C.L.E.C.T., sur le montant des attributions de compensations des 11 communes intégrant le périmètre de la C.A.B.

Dans ce cadre, et compte tenu des modalités de fonctionnement propre à chaque commune qui se trouvent être à cheval sur plusieurs compétences, il s'est avéré nécessaire de maintenir un certain nombre d'opérations donnant lieu à des refacturations entre les communes et la communauté d'agglomération.

Plusieurs types de situations peuvent induire la nécessité d'opérer, en parallèle des attributions de compensation, ce genre de refacturations de charges :

- mises à disposition de locaux,
- partages de frais (cas des équipements à affectations multiples),
- mises à disposition de personnels.

Ainsi pour les communes de :

- Bergerac :

Les opérations croisées indiquées dans le rapport de la C.L.E.C.T. de 2013, s'élèvent pour 2024 à **168 292.00 €** à facturer par la Ville à l'agglomération et à **56 539.00 €** de la C.A.B. sur la Ville.

De plus, dans le cadre de l'utilisation de l'immeuble accueillant la crèche Bellegarde et la médiathèque, la C.A.B. doit rembourser à la Ville de Bergerac, les charges de copropriété, d'entretien de l'ascenseur ainsi que la partie du nettoyage des parties communes lui revenant, soit **10 889.00 €** en 2024.

- Cours de Pile :

Un montant de **1 386.00 €** est à rembourser à la commune pour l'entretien de la bibliothèque.

- Ginestet :

Compétence Bibliothèque : **3 362.00 €** (fluides, interventions techniques, entretien des locaux) à rembourser à la commune.

- La Force :

Compétence Petite Enfance : bâtiment de la micro-crèche (fluides, maintenance, ...) : **835.27 €**

Compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergement : bâtiment du centre de loisirs, de la maison des jeunes et de la bibliothèque (mise à disposition de personnel, maintenance, ...) : **34 746.00 €**

Un montant de **10 160.66 €** est également à rembourser à la commune au titre des fluides pour 2024 et dans le même temps **7 411.00 €** à facturer par l'agglomération pour le partage des frais liés au bâti.

- Lamontzie Saint Martin :

Compétence Bibliothèque : **8 138.00 €** (fluides, interventions techniques, entretien des locaux) à rembourser à la commune.

- Prigonioux :

Compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergement et médiathèque : utilisation des locaux du centre de loisirs et du groupe scolaire (fluides, maintenance, ...), préparation et service des repas et remboursement des fluides. Soit un montant de **82 648.00 €** pour l'exercice 2024 à rembourser à la commune. Une régularisation pour la fourniture des goûters de 2020 à 2024 est également à régler pour la commune à hauteur de **27 400.04 €**.

Compétence médiathèque : **7 776.34 €** au titre des frais d'électricité à régler à la commune au titre de 2024 et **5 770.00 €** au titre de 2020 (titre émis par la commune sans transmission de la facture).

- Saint-Germain-et-Mons :

La C.A.B. doit rembourser à la commune **2 670.00 €** pour les fluides et l'entretien des locaux de la bibliothèque.

- Saint Laurent des Vignes :

Soit un montant de **6 126.00 €** à facturer au titre des mises à dispositions de personnel et **623.00 €** à rembourser à la commune pour les fluides.

- Sigoulès-et-Flaugeac :

Compétence Petite Enfance : interventions techniques pour **449.39 €**.

Compétence A.L.S.H. : **7 352.23 €** à régler à la commune répartis entre les mises à disposition de personnel (**4 168.36 €**), les fournitures de produits d'entretien (**1 970.38 €**), des interventions techniques pour **1 213.49 €**.

Compétence Bibliothèque : **5 640.38 €** (fluides, interventions techniques, entretien des locaux).

Soit un montant de **13 442.00 €** à rembourser à la commune.

Un montant de **6 024.49 €** est à facturer par la C.A.B. au titre de la mise à disposition du bâtiment pour le temps périscolaire (fluides, maintenance...) et **8 282.69 €** pour le personnel : soit **14 307.18 €** au total.

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des mouvements entre les collectivités concernées.

	Montant à facturer par les cnes (CLECT)	Montant à facturer par la CAB (CLECT)	Montant à facturer par les cnes (Hors CLECT)	Montant à facturer par la CAB (Hors CLECT)
BERGERAC	168 292.00 €	56 539.00 €	10 889.00 €	0.00 €
COURS DE PILE	1 386.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
GINESTET	3 362.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
LA FORCE	35 581.27 €	7 411.00 €	10 160.66 €	0.00 €
LAMONZIE ST MARTIN	8 138.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
PRIGONRIEUX	96 194.34 €	0.00 €	27 400.04 €	0.00 €
ST GERMAIN ET MONS	2 670.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
ST LAURENT DES VIGNES	623.00 €	6 126.00 €	0.00 €	0.00 €
SIGOULÈS ET FLAUGEAC	13 442.00 €	6 024.49 €	0.00 €	8 282.69 €
TOTAL	329 688.61 €	76 100.49 €	48 449.70 €	8 282.69 €

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- retenir les montants présentés ci-dessus, et récapitulés en annexe au titre des opérations croisées pour l'exercice budgétaire 2024.
- autoriser le Président à émettre les mandats et titres correspondants.

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour.

Fonds de concours aux communes – Enveloppe 2025

D 2025 – 175

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARÈS

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Ça a été évoqué tout à l'heure par Jean-Jacques. Vous avez 3 fonds de concours qui vous sont proposés pour la fin de l'année 2025, fonds pour justement permettre à la commune de Saint-Pierre-d'Eyraud de l'accompagner dans l'acquisition d'un bâtiment, d'une boulangerie pour la refaire vivre et préserver l'activité économique dans le cœur de son village. C'est un dossier très important. Un fonds de concours de 50 000 € pour la commune de Bouniagues pour justement permettre un prêt relais et amorcer la troisième phase du restaurant scolaire, je crois, Georges, c'est ça ?

M. Bassi : Oui, tout à fait, c'est pour le restaurant scolaire. Sur ce groupe scolaire qui se réalise en 3 tranches, il y avait deux tranches fermes, une optionnelle. Le restaurant scolaire, bien sûr, est indissociable du projet. On est obligé d'aller au bout pour que ce projet-là ait un sens, pour que ça fasse sens sur la finalisation. C'est effectivement une tranche qui n'est pas anodine puisque c'est un bâtiment construit complètement neuf avec les équipements des nouvelles obligations sanitaires, de toute la préparation de la restauration puisqu'on est encore sur une structure qui prépare et qui confectionne complètement les repas pour l'ensemble des élèves à la cantine, à peu près entre 75 et 80 personnes qui se restaurent.

M. le Président : Et enfin, un fond de concours de 15 000 € pour la commune de Prigonrieux pour un véhicule réfrigéré pour accompagner le transport des repas de la future cantine qui sera inaugurée demain soir à Prigonrieux.

Ça sera la deuxième année consécutive que le montant des fonds de concours alloué dépassera un million d'euros. On est bien dans le respect de l'engagement que nous avions pris lors de notre débat financier, vous savez, au moment où on avait choisi de faire évoluer un petit peu la fiscalité. Les conséquences, c'était à la fois des engagements sur la voirie et sur des travaux supplémentaires sur l'année 2024, un coup de pouce aux fonds de concours 2024 aussi, qui se prolonge en 2025. Je crois que c'est encore une belle preuve de la réciprocité de notre pacte de fonctionnement collectif et solidaire entre les communes et la ville de Bergerac et l'ensemble de notre territoire. Tant qu'on peut le faire, profitons-en.

Y a-t-il des questions sur ces fonds de concours ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**. Merci beaucoup de cette belle unanimité. Le point suivant, il s'agit de parler de l'abattoir de Bergerac.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Vu la délibération n°2021-126 du 5 juillet 2021 portant sur les modalités de mise en œuvre des fonds de concours aux communes ;

Vu la délibération n°2025-040 du 10 mars 2025 attribuant une enveloppe de 865 647 € aux fonds de concours ;

Considérant que la CAB soutient à travers l'enveloppe annuelle des fonds de concours la réalisation des projets portés en maîtrise d'ouvrage directe par les communes.

De nouveaux dossiers nécessitent de statuer dès cette année et d'acter l'engagement de la CAB à accompagner ces projets afin de permettre à ces communes de boucler leurs financements ou/et de garantir leurs prêts relais. Il est donc nécessaire d'abonder cette somme de nouveaux crédits.

Il s'agit d'une part de soutenir la commune de Saint Pierre d'Eyraud dans le rachat de la boulangerie. En effet, ce commerce est essentiel au maintien de l'ensemble des services aux habitants de la commune. Le montant de l'acquisition est de 205 000 € et pourrait bénéficier d'une aide de l'État au titre du fonds de soutien au commerce rural » (enveloppe gérée par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires).

D'autre part, il s'agit d'acter dès à présent un nouveau fonds de concours pour la tranche 3 des travaux du groupe scolaire de Bouniagues, plus particulièrement la partie restauration. Ce groupe bénéficiera également aux communes de Colombier et de Ribagnac.

Enfin, la ville de Prigonrieux sollicite une aide pour renouveler le véhicule réfrigéré utilisé par sa cantine scolaire.

Les crédits ouverts en 2025 seront donc portés 1 000 647 €.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil communautaire sont invités à attribuer aux projets communaux les montants récapitulés dans le tableau ci-après pour un montant total de 135 000 € :

COMMUNES	OBJET	MONTANT DU PROJET	SUBVENTION
BOUNIAGUES	Travaux groupe scolaire	852 999 €	50 000 €
PRIGONRIEUX	Achat véhicule frigorifique	47 800 €	15 000 €
ST PIERRE D'EYRAUD	Achat de la boulangerie	205 000 €	70 000 €
TOTAL		1 105 799 €	135 000 €

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour.

Société d'Économie Mixte des Abattoirs de Bergerac (SEMAB) – Désignation

D 2025 – 176

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARÈS

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Le premier point, il s'agit de désigner un représentant pour l'Assemblée Générale. Vous savez, il y a un Conseil d'Administration et une Assemblée Générale, et on a besoin d'avoir une personne pour nous représenter lors de cette Assemblée Générale. Je voulais vous proposer la candidature de Monsieur Pascal Liabaste qui suit ce dossier de manière très précise. C'est assez familier pour lui, dans le cadre de son activité professionnelle, de se préoccuper de ces questions sanitaires et agricoles.

Donc je voulais vous proposer cette candidature si vous n'y voyez pas d'objection. S'il y a d'autres

candidatures ou si quelqu'un s'y oppose, c'est le moment de le faire savoir. Personne n'a d'objection par rapport à ça ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. C'est un sujet assez compliqué, on s'y emploie, et c'est le point suivant.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Vu l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2019-152 du 23 septembre 2019 du Conseil Communautaire approuvant la constitution de la Société d'Économie Mixte des Abattoirs de Bergerac (SEMAB), la participation de la CAB au capital de cette société à hauteur de 25 %, les statuts de cette société et la désignation de quatre élus titulaires pour siéger au sein de la société ;

Considérant la nécessité de désigner un seul représentant à l'assemblée générale de la société conformément à l'article 23.3 des Statuts de la SEMAB ;

Il est fait appel à candidature parmi les administrateurs. Il est proposé au Conseil Communautaire de voter à main levée.

Candidature proposée : Pascal LIABASTE

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à désigner Pascal LIABASTE en tant que représentant à l'assemblée générale.

DÉCISION :

Adopté par 61 voix pour et 4 non-participations.

Les élus siégeant au conseil d'administration de la SEMAB ne prennent pas part au vote : Jean-Jacques CHAPELLET, Jean-François JEANTE, Pascal LIABASTE, Sébastien BOURDIN.

Société d'Économie Mixte des Abattoirs de Bergerac (SEMAB) – Incorporation au capital de l'avance en compte courant et nouvelle augmentation de capital

D 2025 – 177

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARÈS

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Cet abattoir est géré par une SEM, vous le savez, maintenant, qui, comme tous les abattoirs, a un certain nombre de difficultés qu'on essaie de surmonter, avec beaucoup d'implication et de réunions avec les différents acteurs. Nous avions fait déjà une avance en compte courant, c'est le jargon de la SEM qui le dit comme ça, la ville de Bergerac, la CAB et le département de la Dordogne, pour soutenir à la fois la trésorerie et accompagner le fonctionnement de la SEM.

Aujourd'hui, je ne vais pas vous reprendre et vous retracer les règles d'un fonctionnement d'une

SEM, c'est trop compliqué, j'en serais même incapable pour être honnête, même si je maîtrise à peu près. Il est important pour nous, dans une première étape, de transformer cette avance en compte courant en capital pour consolider, puisqu'on doit imputer les pertes de la société qui se montent à plus de 400 000 €, avec un reste de parts de 8 000 €, ce qui est bien insuffisant. Il convient de faire remonter cette avance en compte courant en capital. Vous avez les montants. 100 000 € pour la CAB, 100 000 € pour la ville de Bergerac et 80 000 € pour le Département qui souhaite rester à hauteur du nombre de parts et du pourcentage de parts qu'il a dans la société. Donc c'est la proposition 1.

Ensuite, il sera nécessaire de refaire à nouveau une capitalisation pour sécuriser les deux années qui viennent et qui seront déterminantes pour la société puisqu'on va devoir attendre avec impatience la réalisation de l'atelier de découpe qui est en cours, on a vu l'appel d'offres passer dans la presse, donc c'est en cours. Le deuxième étage de la fusée, c'est améliorer la compétitivité de l'outil avec une rénovation, une mise aux normes assez importante qui doit se faire aussi dans les mois qui viennent, et plus vite sera le mieux, pour récupérer justement de la compétitivité. Vous avez bien compris, cette délibération nous propose de nous engager à deux niveaux. Le premier niveau, c'est 100 000 € de transformation d'avance en compte courant en capital. Et de nous autoriser, si à la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire de mercredi les acteurs décident la continuité de l'activité, ce qui ne fait pas l'ombre d'un doute, de préparer d'ores et déjà 100 000 € d'augmentation du capital supplémentaire, ce qui a été convenu avec l'ensemble des acteurs pour permettre, avec une certaine relative sérénité, la mise en place des deux rénovations dont je vous ai parlé tout à l'heure. La première, l'atelier de découpe apportera une recette et une synergie d'activité sur le site, puisqu'une fois que l'atelier de découpe sera en exploitation, il apportera à peu près un peu plus de 60 000 € de recettes. Et puis l'amélioration de la productivité de l'outil permettra aussi de faire quelques dizaines de milliers d'euros d'économies sur les exercices de fonctionnement suivants, ce qui nous permet d'espérer un retour à meilleure fortune.

Voilà ce que je peux vous dire par rapport à ce dossier qui avance bien. Je dois souligner quand même la participation... Vous savez, dans ces opérations de transformation d'avance en compte courant ou de recapitalisation, nous avons besoin d'avoir un accompagnement des apporteurs privés ou d'acteurs privés. En l'occurrence, vous l'avez lu, il s'agit d'Asseldor, c'est une association de producteurs, d'éleveurs, qui a confirmé son engagement pour la première partie de l'opération. Les discussions sont en cours pour la capitalisation à venir, soit avec Asseldor, soit avec des organismes bancaires, les discussions sont en cours sur ce sujet.

Voilà ce que je peux vous dire et je suis prêt, avec sans doute le Maire de Bergerac, à répondre à vos questions si vous en avez.

Ah, je vous ai dit une bêtise parce que ça a évolué beaucoup. En fait, le Département va transformer ces 100 000 € d'avance en capital, 100 000 € et pas 80 000 € comme je vous le disais tout à l'heure. Et sur la deuxième phase de l'opération, ne mettra que 60 000, ce qui fera 80 et 80, si vous voulez, correspondant au montant initial de sa participation.

Est-ce que vous avez des questions ou quelqu'un veut prendre la parole ? Pascal peut-être ?

M. Liabaste : Merci Président. Juste apporter quelques éléments de réflexion. On est conscient de la difficulté que traverse cet outil-là. Ce n'est pas le seul. Aujourd'hui, on a tous entendu parler de la fermeture de l'abattoir de Bazas, Saint-Céré en difficulté, Chalais en difficulté, donc ce sont des outils qui restent fragiles. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il y a deux façons de gérer des outils en agriculture, comme dans le monde économique. Soit ce sont des filières qui sont très rationnelles, mais par contre avec des règles très strictes et qui ne permettent pas forcément l'accès à tous les agriculteurs à ces abattoirs-là ; ou on a des abattoirs de type comme on connaît à Bergerac, où il y a l'intervention du domaine public qui permet d'abattre de façon moins

rationnelle, de façon moins importante et de façon beaucoup plus diversifiée, multi-espèces. Ça, c'est déjà un handicap propre à ces outils-là où on est dans quelque chose de moins rationnel économiquement, ce qui explique aussi la difficulté. L'outil de Bergerac, je voudrais juste rappeler que c'est environ... (*coupure*) ... apporteurs, une centaine de clients, donc ce n'est pas rien pour le territoire. Ça œuvre aussi, vous le savez tous, à notre aménagement du territoire. L'élevage nous donne des paysages tels qu'on les connaît plutôt... (*coupure*) ... envie de venir en Bergeracois. C'était juste ces quelques éléments, merci Président,

M. le Président : Merci Pascal. D'autres interventions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**. Merci beaucoup.

C'est un sujet majeur pour l'agriculture et l'élevage en Dordogne.

Le point suivant, il s'agit d'attribution de délégations par le Conseil Communautaire, ce sont les modifications de celles-ci, au Président.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Vu la Loi n° 2002-1 du 2 janvier 2002 tendant à moderniser le statut des Sociétés d'Économie Mixte Locales (SEM) ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables aux Sociétés d'Économie Mixte (SEM), Sociétés Publiques Locales (SPL) et Sociétés Publiques Locales d'Aménagement (SPLA), notamment ses articles L. 1522-2, L. 1522-4, L. 1522-5 et L. 1524-1, modifiés par l'ordonnance n°2003-1212 du 18 décembre 2003 portant sur les concours financiers des collectivités territoriales auprès desdites sociétés ;

Vu l'instruction comptable M57 applicable depuis le 1^{er} janvier 2024 ;

Vu les statuts de la Société d'Économie Mixte des Abattoirs de Bergerac (SEMAB) approuvés le 20 décembre 2020 et notamment l'article 14 « Comptes Courants » ;

Vu la délibération n°2019-52 du 23 septembre 2019 approuvant la création de la SEMAB et la participation de la CAB à son capital ;

Vu la délibération n°2024-185 du 4 novembre 2024 ;

Vu la délibération n°25-112 du Conseil Départemental du 6 octobre 2025 ;

Lors du Conseil Communautaire du 4 novembre 2024, la CAB avait décidé d'accorder 100 000 € d'avance en compte courant à la SEMAB afin de lui permettre d'investir.

Trois collectivités avaient décidé de consentir des avances :

Ville de Bergerac :	100 000 €
CAB :	100 000 €
Département de la Dordogne :	100 000 €

Les articles L.1522-4 et L.1522-5 du CGCT encadrent strictement ces apports (durée maximale 2 ans renouvelables 1 fois, interdiction d'une nouvelle avance avant remboursement au capital, plafond à 5 % des recettes réelles de fonctionnement, impossibilité en cas de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social) et imposent la conclusion d'une convention.

Les comptes 2024 de la SEMAB se sont révélés à nouveau déficitaires à hauteur de 189 880 €, portant le total de pertes cumulées à 418 682 € et le niveau des fonds propres à 8 522 € au 31 décembre 2024.

Le Commissaire aux comptes de la SEMAB a déclenché la procédure d'alerte en saisissant le Président de la société le 25 juin 2025, lequel a répondu le 9 juillet en évoquant différentes mesures, dont l'incorporation des avances en compte courant au capital de la SEMAB.

Une Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le 5 novembre prochain afin de se prononcer sur la poursuite de l'activité ou sur la dissolution de la structure en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce.

L'abattoir offre un service public indispensable aux éleveurs du département. Sans lui, c'est toute la filière de l'élevage qui pourrait péricliter. C'est pourquoi, la CAB souhaite soutenir à nouveau cette structure et participer à sa recapitalisation.

L'actionnariat public, représentant aujourd'hui 85% du capital de la SEM est réparti ainsi :

Ville de Bergerac	100 000,00 €	25,00%
Communauté d'Agglomération Bergeracoise	100 000,00 €	25,00%
Conseil Départemental de la Dordogne	80 000,00 €	20,00%
Communauté d'Agglomération de Périgueux	50 000,00 €	12,50%
CDC de la Vallée de l'Homme	10 000,00 €	2,50%
Total actionnaires publics	340 000,00 €	85,00%

Dans l'objectif de recapitaliser la SEMAB, la CAB est favorable à l'incorporation de son avance en compte courant au capital de la société générant ainsi une augmentation en capital.

Cependant, afin de respecter la répartition 85% public 15% privé du capital, il conviendra d'apporter la proportion nécessaire de capitaux privés en augmentation de capital.

L'association ASSOC DES ELEVEURS DE DORDOGNE (ASSELDOR) s'est positionnée pour apporter les fonds privés nécessaires à cette hausse du capital. La CAB se prononce favorablement à l'entrée d'ASSELDOR au capital de la SEMAB.

En outre, il apparaît qu'une seconde augmentation de capital sera nécessaire afin de doter la SEMAB d'un capital suffisant pour continuer son activité sur des bases assainies. La CAB est également favorable à cette hypothèse.

La poursuite de l'activité de la SEMAB, sur laquelle le représentant de la CAB devra se prononcer lors de l'AGE, passera par un plan de redressement réaliste, comprenant un examen complet des charges et produits de la structure avec un calendrier précis des opérations nécessaires à son redressement.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- accepter l'incorporation de la totalité de son avance en compte courant d'associé au capital de la SEMAB dans le cadre d'un plan de redressement ;
- accepter l'entrée d'ASSELDOR au capital de la SEMAB ;
- accepter une nouvelle augmentation de capital d'un montant maximum de 100 000 € ;
- autoriser ses représentants au conseil d'administration et son représentant à l'assemblée générale à se prononcer en ce sens.

DÉCISION :

Adopté par 61 voix pour et 4 non-participations.

Les élus siégeant au conseil d'administration de la SEMAB ne prennent pas part au vote : Jean-Jacques CHAPELLET, Jean-François JEANTE, Pascal LIABASTE, Sébastien BOURDIN.

Attribution de délégations par le Conseil Communautaire au Président – Modification

D 2025 – 178

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil : Il s'agit des attributions de délégations par le Conseil Communautaire au Président, il s'agit d'une modification.

Nous avons eu une délibération le 7 juillet dernier qui modifiait la liste des délégations du Conseil Communautaire au Président, notamment l'article 16, c'est-à-dire afin de pouvoir dédommager les tiers. Il est cependant nécessaire de préciser, à la demande de la Direction des Finances Publiques, que les cas définis dans cet alinéa concernant tous les remboursements à effectuer en direct auprès d'un tiers, montant inférieur à 5 000 €, dans le cas d'un sinistre subi par ce dernier et pour lequel la responsabilité de la Communauté est engagée. Les sinistres concernés par cette mesure doivent trouver leur origine sur le domaine public d'intérêt communautaire ou de domaine privé de la Communauté. Pour permettre le remboursement, le sinistre devra fournir une réclamation écrite complétée éventuellement du constat, une déclaration de non prise en charge de l'assurance, une facture acquittée et un RIB.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à indemniser des tiers suite à des sinistres dans les conditions énumérées ci-dessus.

M. le Président : Merci Pascal. Y a-t-il des demandes de précisions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

On va passer au point suivant, espace Etincelle, avenant n° 2 au contrat de Délégation de Service Public. Cyril, tu as la parole.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Vu les articles L5211-10 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article 16 indiquant que « le Président de l'EPCI peut recevoir délégation du conseil pour transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus. »

Vu la délibération n° 2025-130 du 7 juillet 2025 modifiant la liste des délégations du conseil communautaire au Président et notamment l'article 16,

Afin de pouvoir dédommager les tiers, il est cependant nécessaire de préciser, à la demande de la Direction des Finances Publiques, que les cas définis par cet alinéa concernent tous les remboursements à effectuer en direct auprès d'un tiers (montant inférieur à 5000 €) dans le cas d'un sinistre subi par ce dernier et pour lequel la responsabilité de la communauté est engagée.

Les sinistres concernés par cette mesure doivent trouver leur origine sur le domaine public d'intérêt communautaire ou le domaine privé de la communauté.

Pour permettre le remboursement, le sinistré devra fournir :

- une réclamation écrite complétée éventuellement du constat ;
- une déclaration de non prise en charge de l'assurance ;
- une facture acquittée ;
- un Relevé d'Identité Bancaire.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser le Président à indemniser des tiers suite à des sinistres, dans les conditions énumérées ci-dessus.

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour.

Espace Étincelle – Avenant n° 2 au contrat de Délégation de Service Public

D 2025 – 179

RAPPORTEUR : Cyril GOUBIE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Goubie : Bonsoir Président, bonsoir à tous. Nous proposons à la signature un avenant pour le contrat de Délégation de Service Public pour l'espace Etincelle avec Alliance CEB.

Considérant que l'article 5 dudit contrat prévoyait un avenant pour l'élaboration d'un tableau de bord, article 37, afin de présenter les données techniques et économiques que le délégant demande au délégataire de suivre semestriellement. Vous aviez en annexe un tableau qui vous était présenté avec une trentaine de critères qui permettent de noter et s'assurer que les demandes qui ont été faites dans le cadre de cette Délégation de Service Public soient respectées. Il y a notamment les items suivants : fonctionnement des équipements comprenant 3 rubriques,

typologie des salles par surface, typologie des salles par espace, maintenance ; fréquentation des équipements sur la base du professionnel et de la programmation ; satisfaction des usagers sur la base des enquêtes de satisfaction réalisées par le délégataire ; personnel Alliance CEB sur la base de données à fournir par le délégataire ; compte de résultat synthétique sur la période sur la base de l'annexe 13 et autres indicateurs, redevance d'affermage et intéressement. Ce tableau de bord est complété par deux autres tableaux et il devra être rempli et remis semestriellement, sachant que ces indicateurs pourront évoluer avec le temps si certains n'étaient pas jugés tout à fait logiques et si d'autres venaient apporter des améliorations.

Les membres du Conseil Communautaire seront invités à approuver l'avenant n° 2 en contrat de Délégation de Service Public proposant l'intégration du tableau de bord en annexe 11.

Si vous me le permettez, Président, je souhaitais ajouter deux éléments concernant le Centre événementiel. C'est le premier Conseil Communautaire, me semble-t-il, que l'on fait depuis l'inauguration. C'est avec un certain plaisir, je crois, que nous avons tous inauguré cet espace événementiel. Certes, ce n'était pas Alliance CEB qui portait le projet, mais Alliance CEB nous a aidés dans tous les cas dans l'organisation, donc la réussite de cette soirée passe aussi par eux et je tenais à les en remercier.

Surtout, deuxième événement, la CAB est partenaire le 15 novembre prochain d'un forum de l'emploi et de la reconversion qui se déroulera à l'espace Etincelle, dans l'ensemble de l'espace Etincelle, aussi bien dans la grande salle que dans les 4 salles de l'espace Daniel Rabat. Je vous invite tous et toutes à donner cette information auprès de vos différents administrés puisque cela va permettre de mettre en avant les offres d'emploi qui sont à pourvoir sur le Bergeracois, et il y en a quand même quelques-unes en ce moment. J'en profite pour vous indiquer que la CAB sera présente sur cet événement en tenant un stand où nous présenterons, premièrement, Bergerac Entreprendre, le dispositif qui est à destination des entreprises quand elles sont des porteurs de projets pour monter une entreprise, donc dans la notion de guichet unique. Nous avons demandé également aux communes composant la collectivité d'Agglo ainsi qu'à la CAB de diffuser les offres d'emplois qui sont actuellement en cours dans nos différentes collectivités, de manière à montrer qu'il existe aussi des emplois dans le secteur public et qu'il y a une certaine diversité de nos métiers. Je vous remercie, Président.

M. le Président : Merci, Cyril, de ces précisions. On me demande si on a besoin d'avoir des permanences d'élus sur le stand.

M. Goubie : Non, ce seront des agents qui tiendront la permanence, mais les élus seront bien entendu accueillis avec plaisir. J'y serai une partie de la journée. Mais si les élus veulent venir, ça sera avec plaisir, surtout si vous avez des annonces à proposer. J'en profite pour vous signaler qu'à cette occasion, la Mission Locale fêtera les 10 ans du PLIE. Donc il y a une conférence qui sera organisée, de souvenir à 16h30, le samedi 15 novembre, où vous aurez la possibilité de venir écouter et participer à cet anniversaire puisque nous fêterons les 10 ans. Merci Président.

M. le Président : Merci Cyril. Est-ce que vous êtes d'accord pour approuver cet avenant ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

On va parler de la signature de convention tripartite entre la CAB, le théâtre du Roi de Cœur et les communes de la CAB. Serge.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1411-1 et suivants, et R.1411-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son Livre III relatif aux contrats de concession ;

Vu la délibération n° 2024-147 en date du 2 septembre 2024 du Conseil communautaire approuvant le principe du recours à la Délégation de Service Public (ci-après « DSP ») pour la gestion et l'exploitation du Centre évènementiel de Bergerac ;

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 27 août 2024, conformément à l'article L.1413-1 du CGCT ;

Vu le procès-verbal de la Commission visée à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales en date du 11 décembre 2024 portant examen des candidatures et liste des candidats admis à présenter une offre ;

Vu le procès-verbal de la Commission visée à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales en date du 8 janvier 2025 portant avis circonstancié sur les offres initiales et sur les candidats avec lesquels l'autorité habilitée à signer le contrat peut engager les discussions et les négociations ;

Vu le rapport du Président portant sur le choix du Délégataire et sur l'économie générale du contrat ;

Vu le contrat et ses annexes relatifs à la gestion et l'exploitation du Centre évènementiel de Bergerac, approuvés par la délibération n°2025-050 du 14 avril 2025 et signés le 15 avril 2025 ;

Considérant que l'article 5 dudit contrat prévoyait un avenant pour l'élaboration d'un tableau de bord (article 37) afin de présenter les données techniques et économiques que le délégant demande au délégataire de suivre semestriellement ;

Considérant que le tableau de bord est intégré au contrat initial par un avenant, et constitue l'annexe 11 ;

Le délégant (la CAB) a conçu un tableau de bord sous tableur Excel reprenant les items mentionnés à l'article 37 :

- Fonctionnement des équipements comprenant trois rubriques : typologie salles par surfaces, typologie salles par espaces, maintenance ;
- Fréquentation des équipements sur la base du prévisionnel de programmation ;
- Satisfaction des usagers sur la base des enquêtes de satisfaction réalisées par le délégataire ;
- Personnel ALLIANCE CEB sur la base des données à fournir par le délégataire ;
- Compte de résultat synthétique de la période sur la base de l'annexe 13, Cadre financier ;
- Autres indicateurs comprenant deux rubriques : redevance d'affermage et intéressement.

Le tableau de bord est complété par deux autres tableaux : un tableau détaillant les configurations des espaces 1 et 2 mis en location, un tableau destiné aux données du plan prévisionnel de formation relatif au personnel ALLIANCE CEB.

Au total, une trentaine d'indicateurs sont à remplir semestriellement. Chaque indicateur est défini afin d'éviter toute incompréhension.

Ainsi le fichier Excel nommé tableau de bord Espace Étincelle comprend quatre onglets : indicateurs, tableau de bord, espaces 1&2, plan prévisionnel de formation. Ces quatre onglets constituent l'annexe 11.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver l'avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public proposant l'intégration du tableau de bord en annexe 11.

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour.

Signature de conventions tripartites entre la CAB, le théâtre du Roi de Cœur et les communes de la CAB

D 2025 – 180

RAPPORTEUR : Serge PRADIER

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Pradier : Merci Président. Afin de soutenir la culture en milieu rural, la CAB accompagne les communes qui souhaitent programmer la compagnie du théâtre du Roi de Cœur. Ça s'est passé, je suppose, durant la fin de l'été. Les communes concernées sont Monfaucon, Saint-Pierre-d'Eyraud, Pomport, Saint-Georges-Blancaneix. La CAB participe à hauteur de 750 € pour chaque commune. Les conventions annexées précisent les conditions tarifaires et techniques de ces prestations.

Nous sommes invités à autoriser le Président à signer les conventions tripartites et à autoriser le versement à la compagnie du théâtre du Roi de Cœur, le Troc.

M. le Président : Merci Serge. Oui, Georges.

M. Bassi : Simplement, je vois Monfaucon, Saint-Pierre-d'Eyraud, Pomport, Saint-Georges. Il y a Bouniagues aussi qui a bénéficié de cette venue du théâtre du Roi de Cœur avec... C'était avant ?

M. le Président : Oui, je crois que c'est le deuxième tour. Merci de le rappeler quand même. J'ai eu peur que tu sois contre !

M. Bassi : Non, non, ce n'était pas possible.

M. le Président : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

On va revenir sur le ponton du Sport Nautique, Jean-François.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Vu l'arrêté préfectoral n° AP 24-2024 09-30-00003 du 30 septembre 2024 portant modification des statuts de la CAB,

Afin de soutenir la culture en milieu rural, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise propose d'accompagner les communes de la CAB qui souhaitent programmer la Compagnie du Théâtre du Roi de Cœur.

Les communes concernées sont :

- Monfaucon
- Saint Pierre d'Eyraud
- Pomport
- Saint Georges de Blancaneix

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise participera à hauteur de 750 € pour chaque commune. Les conventions annexées précisent les conditions tarifaires et techniques des prestations.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- autoriser le Président à signer les conventions tripartites,
- autoriser le versement à la Compagnie du Théâtre Roi de Cœur (TROC).

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Sport Nautique Bergeracois

D 2025 – 181

RAPPORTEUR : Jean-François JEANTE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Jeante : Merci Monsieur le Président. Par courrier, l'association du Sport Nautique de Bergerac a sollicité la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour une demande de subvention exceptionnelle. En effet, le club a eu l'opportunité d'acquérir un ponton neuf composé de passerelles utilisées aux Jeux Olympiques de Paris 2024 pour la somme de 55 000 €. Ces équipements remplacent un ponton datant des années 80. Le nouvel équipement, plus sûr et aux normes, permet d'accueillir les adhérents du club bien sûr, mais aussi les collégiens, les lycéens, et plus récemment les rameurs en situation de handicap. C'est pourquoi il est proposé de verser

au Sport Nautique Bergeracois une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour aider au financement de ces équipements.

Nous sommes donc invités à approuver l'attribution de subvention exceptionnelle de 10 000 € au Sport Nautique Bergeracois et d'autoriser le Président à inscrire les crédits correspondant au budget.

M. le Président : Merci Jean-François. Pas d'objections ?

M. Jeante : Juste, le ponton est installé, il a été inauguré en présence de la ville de Bergerac, donc il fait effet actuellement.

M. le Président : Merci Jean-François.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**. Merci beaucoup.

On va parler Contrat Territorial Global. Michelle, tu nous parles de la signature de la convention.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Par courrier, l'association du "Sport Nautique de Bergerac" a sollicité la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour une demande de subvention exceptionnelle.

En effet, le club a eu l'opportunité d'acquérir un ponton neuf composé de passerelles utilisées aux Jeux Olympiques de Paris, pour la somme de 55 000 €.

Ces équipements remplacent un ponton datant des années 1980.

Le nouvel équipement plus sûr et aux normes permet d'accueillir les adhérents du club, mais aussi les collégiens, les lycéens et plus récemment les rameurs en situation de handicap.

C'est pourquoi, il est proposé de verser au "Sport Nautique Bergeracois" une subvention exceptionnelle de 10 000 €, pour aider au financement de ces équipements.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € au Sport Nautique Bergeracois ;
- autoriser le Président à inscrire les crédits correspondants au budget.

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour.

Contrat Territorial Global – Signature de la convention 2026-2031

D 2025 – 182

RAPPORTEUR : Michelle DORANGE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

Mme Dorange : Merci Président. Bonsoir à tous. Effectivement, la convention actuelle s'arrête au 31 décembre 2025. Pour maintenir les financements, il est nécessaire de reconduire cette convention avec la Caisse d'Allocations Familiales. Cette convention est signée entre la CAF, bien sûr, la MSA, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et les communes de Bergerac, Gardonne, Lamonzie-Saint-Martin, Lembras, Prigonrieux et Sigoulès-et-Flaugeac. La CAB, en sa qualité d'EPCI, est désignée gestionnaire du pilotage.

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer cette convention pour 2026-2031.

M. le Président : Merci Michelle. Y a-t-il des questions ? Il s'agit d'un des multiples partenariats que nous avons avec ces acteurs qui nous aident vraiment beaucoup sur toutes les actions qui sont menées dans ce domaine-là. Je tiens vraiment à le saluer parce que c'est un partenariat qui fonctionne très bien. C'est pour ça qu'on passe régulièrement de nouvelles délibérations qui font évoluer ces partenariats et ces conventions. Est-ce qu'il y a des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

On est dans le cadre de la modification du projet social et de développement durable des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants. Michelle, tu conserves la parole.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 24-2024-09-30-00003 du 30 septembre 2024 portant modification des statuts de la CAB ;

Vu la compétence de la CAB en matière de Petite Enfance et d'Enfance Jeunesse ;

Vu la délibération N° 2021-199 du 8 novembre 2021 approuvant la signature d'un accord cadre avant contractualisation d'une Convention Territoriale Globale (CTG) ;

Considérant la nécessité de reconduire la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le maintien des financements puisque la présente CTG prendra fin au 31 décembre 2025 ;

La Convention Territoriale Globale signée entre la CAF, la MSA, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et les communes de Bergerac, Gardonne, Lamonzie Saint-Martin, Lembras, Prigonrieux et Sigoulès et Flaugeac arrive à échéance le 31 décembre 2025.

La CAB en qualité d'EPCI est désignée gestionnaire du pilotage de la démarche de diagnostic partagé des besoins à l'échelle intercommunale.

Un travail collaboratif avec les 38 communes et les partenaires locaux (associations, usagers, partenaires publics...) permet une réflexion élargie à d'autres champs d'interventions que la petite enfance, jeunesse et la parentalité pour continuer à développer les services aux familles sur l'ensemble du territoire.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à prendre connaissance de la démarche CTG et à autoriser le Président de la CAB à signer tout document (conventions, avenants...) inhérent à cette contractualisation.

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour.

Modification du projet social et de développement durable des Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants

D 2025 – 183

RAPPORTEUR : Michelle DORANGE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

Mme Dorange : Effectivement, il convient de modifier le projet social et de développement durable des EAJE puisqu'il y a création de la crèche à Lamonzie-Saint-Martin.

Dans ce projet, dans le titre 2 qui concerne l'accueil des jeunes enfants au paragraphe 2.2, les Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants, il y avait la liste des différents établissements. Le nombre de places est modifié, il va passer de 226 à 256, et le nombre d'établissements passe de 8 à 9. Vous avez dû le voir dans l'annexe, la crèche de Lamonzie-Saint-Martin portera le nom de Les Martins-Pêcheurs près de la Dordogne.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver ce nom et également l'ouverture de la nouvelle crèche en modifiant le projet social et de développement durable.

M. le Président : Merci Michelle. Y a-t-il des interventions ? Monsieur le Maire, content d'avoir une nouvelle crèche ?

M. Auroy-Peytou : Oui, je suis très content d'avoir la crèche. Mais c'est vrai qu'on aurait pu l'appeler, puisqu'on a la ligne de chemin de fer qui passe à côté, mais la Dordogne c'est plus joli, c'est un beau nom que m'a soufflé Élise il y a quelques temps, les Martins-Pêcheurs, puisqu'effectivement il y a la Dordogne et la Dordogne touche notre commune sur 10 kilomètres. Je pense que Catherine Laroche est tout à fait d'accord puisque c'est mon adjointe aux affaires sociales et enfants, donc merci pour ce nom.

M. le Président : Merci Thierry. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Est-ce que quelqu'un est contre cette délibération ? S'abstient ? Oui, Georges.

M. Bassi : Juste une question, est-ce que ce nom avait été adopté dans un projet de territoire auparavant ? (rire)

M. le Président : Il est joueur, il est joueur, c'est bien de dédramatiser tout ça.

On confirme bien l'unanimité sur cette délibération ? Oui ? Catherine.

Mme Taveau : Non mais c'est une question. C'est une question. Quand un maire ou une équipe doit donner un nom à une structure qui est communale, ça doit passer par le vote de la CAB ?

M. le Président : C'est une structure communautaire.

Mme Taveau : Ah d'accord, ok.

M. le Président : C'est une structure communautaire, on est dans la compétence.

Mme Taveau : Heureusement qu'on est d'accord sur les Martins-Pêcheurs.

M. le Président : Tout le monde est bien d'accord ? Adopté à l'unanimité.

Allez, on passe au point suivant. On est sur la modification du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants, comme souvent d'ailleurs.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° AP 24-2024-09-30-00003 du 30 septembre 2024 portant modification des statuts de la CAB ;

Vu la compétence de la CAB en matière d'Enfance-Jeunesse ;

Vu la délibération n°2024-076 du 13 mai 2024 adoptant le Projet social et de développement durable des EAJE de la CAB ;

Vu la nécessité de modifier le Projet social et de développement durable des EAJE de la CAB ;

Le Projet social et de développement durable des EAJE de la CAB fait partie du Projet d'Etablissement basé sur la Charte Nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'Art. L. 214-1-1 du code l'action sociale et des familles et de l'arrêté du 23 septembre 2021.

Dans le titre 2 - l'accueil des jeunes enfants / 2.2 : Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (page 3) :

"La CAB exerce la compétence « Petite Enfance » ...

Pour une offre d'accueil de 256 places ...

- la crèche « les Martins-pêcheurs » (30 places) à Lamonzie Saint-Martin ...

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver le nom et l'ouverture de la nouvelle crèche et à modifier le projet social et de développement durable des EAJE de la CAB.

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour.

Modification du règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants

D 2025 – 184

RAPPORTEUR : Michelle DORANGE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

Mme Dorange : Toujours en relation avec la création de la crèche de Lamonzie-Saint-Martin, les Martins-Pêcheurs. Dans ce règlement intérieur, il faut ajouter dans le titre 1, les généralités, l'ajout de cette crèche de 30 places, les Martins-Pêcheurs. Egalement, dans le titre 8 qui concerne les horaires d'ouverture et de fermeture des établissements, il est indiqué que les Martins-Pêcheurs sont ouverts du lundi au vendredi de 07h30 à 18h30.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver ces modifications.

M. le Président : Merci beaucoup. Pas de questions j'imagine ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

On poursuit avec l'attribution d'une subvention à l'association French Tech Périgord Valley. Cyril, tu as la parole.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° AP 24-2024-09-30-00003 du 30 septembre 2024 portant modification des statuts de la CAB ;

Vu la compétence de la CAB en matière d'Enfance-Jeunesse ;

Vu la délibération n°2025-157 du 22 septembre 2025 approuvant la création de la crèche de Lamonzie Saint-Martin ;

Le règlement intérieur de fonctionnement des EAJE est modifié, à savoir :

Dans le titre I – Généralités / Présentation des structures d'accueil (page 2) :

Ajout de la crèche de Lamonzie Saint-Martin : « les Martins-pêcheurs », 30 places

Dans le Titre VIII - Horaires d'ouverture et de fermeture des EAJE (page 15) :

«LES MARTINS-PÊCHEURS » crèche de 30 places à Lamonzie Saint-Martin

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver ces modifications en vue de l'adoption du nouveau règlement de fonctionnement des EAJE de la CAB.

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour.

Attribution d'une subvention à l'association French Tech Périgord Valley

D 2025 – 185

RAPPORTEUR : Cyril GOUBIE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Goubie : Merci Président. Comme l'an dernier, nous proposons d'accorder une subvention à l'association French Tech Périgord Valley, considérant que la labellisation French Tech est une dynamique autour d'un programme d'actions porté par des chefs d'entreprise qui contribuent à faire du territoire un lieu où les start-up peuvent naître, se développer et connaître un succès à l'international. Différents événements ont été organisés en 2024 sur notre territoire : le Club de l'Innovation, des ateliers, le Business Industry Day le 21 novembre 2024 dont la prochaine édition aura lieu le 20 novembre 2025, au Crédit Agricole me semble-t-il.

Pour 2025, le budget prévisionnel de l'association est le suivant. Ils ont un total de dépenses à hauteur de 77 500 €. Ils nous demandent une subvention à hauteur de 7 500 €, tout comme le Département, tandis que le Grand Périgueux est à 15 000 €.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à valider le montant de la subvention de la CAB à la French Tech Périgord Valley à hauteur de 7 500 € pour 2025 et à autoriser le Président à signer les documents se rapportant à cette opération.

M. le Président : Merci Cyril. Y a-t-il des questions ? Une subvention qui est un peu à la baisse par rapport à l'année dernière.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**. Merci beaucoup.

Continue, Cyril, avec des subventions à la ville de Bergerac dans le cadre du fonctionnement du campus connecté.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Vu les articles L1511-3 et L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2311-7 clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Vu la délibération n°2024-079 du Conseil de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise en date du

13 mai 2024 adoptant sa stratégie de développement économique, son règlement d'intervention des aides aux entreprises et approuvant les dispositions de la présente convention ;

Vu la Convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises du 9 juillet 2024 ;

Vu la délibération du 22 février 2021, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a intégré l'association French Tech Périgord Valley en tant que membre fondateur ;

Considérant que la labellisation French Tech est une dynamique autour d'un programme d'actions portée par des chefs d'entreprises qui contribuent à faire du territoire un lieu où les startups peuvent naître, se développer et connaître un succès à l'international.

Différents évènements ont été organisés en 2024 sur notre territoire : club de l'innovation, ateliers, Business Industrie Day le 21 novembre 2024...

Pour 2025, le budget prévisionnel de l'association est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES PRÉVISIONNELLES	
Loyers - Charges liées	4 000 €	Adhesions	10 000 €
Événements annuels, animation	15 000 €	Partenariat	30 000 €
Dispositifs, Amélioration du suivi des adhérents : jobboard, outils de suivi, ...	5 000 €	Syndicat Mixte Périgord Numérique	5 000 €
Communication	3 000 €	Comm. Agglo. du Grand Périgueux	15 000 €
Salaires + Charges	45 000 €	Comm. Agglo. Bergeracoise	7 500 €
Frais déplacements, salons, organisations	3 000 €	Conseil Départemental	7 500 €
Autres	2 500 €	Autofinancement	2 500 €
TOTAL	77 500 €	TOTAL	77 500 €

La CAB, sollicitée, propose d'intervenir pour 2025 à hauteur de 7 500 € au titre Développement Économique – soutien aux structures intervenant dans le développement économique. Elle est attribuée sur la base du régime juridique Hors aides d'État.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- valider le montant de la subvention de la CAB à la FRENCH TECH PERIGORD VALLEY à hauteur de 7 500 € pour 2025 ;
- autoriser le Président à signer les documents se rapportant à cette opération.

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour.

Attribution d'une subvention à la ville de Bergerac dans le cadre du fonctionnement du campus connecté Bergerac Sud Périgord – Commune de Bergerac

D 2025 – 186

RAPPORTEUR : Cyril GOUBIE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Goubie : Effectivement, cette fois-ci, ça concerne le campus connecté Bergerac Sud Périgord qui propose depuis le 1^{er} septembre 2021 une offre de formation universitaire complète et à distance pour le territoire Bergeracois, tous les diplômes de l'enseignement supérieur étant accessibles. La création du campus connecté s'inscrit dans l'action économique de la CAB visant à renforcer l'employabilité et permettant aux jeunes de rester sur le territoire. La CAB a octroyé à la ville de Bergerac, par délibération du 8 novembre 2021, un fond de concours de 10 000 € par an dans le cadre de cette opération. Il s'agit donc d'un renouvellement. Le projet bénéficie également d'un accompagnement financier du Département et du programme d'investissement d'avenir. Compte tenu des enjeux économiques et sociaux de cette opération, la CAB propose de participer au financement du projet à hauteur de 10 000 € pour l'année 2025.

Il sera donc proposé aux membres du Conseil Communautaire à autoriser la CAB à accorder pour 2025 une subvention de 10 000 € à la ville de Bergerac pour le fonctionnement du campus connecté et à autoriser le Président de la CAB à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

J'en profite pour indiquer que le campus se développe petit à petit et qu'on accueille de plus en plus d'étudiants sur cette structure qui correspond globalement à un besoin que certains jeunes du territoire avaient, puisqu'on connaît tous les problématiques de coût de logement, notamment dans les métropoles telles que Bordeaux, Limoges, Toulouse. Donc le fait de pouvoir proposer une formation variée et toutes les formations possibles dans le cadre du campus permet de répondre en partie à ce besoin.

M. le Président : Merci Cyril. On confirme notre engagement aux côtés de la ville de Bergerac dans le cadre de la formation et de ce projet qui est un projet important pour le territoire, c'est tout à fait légitime de s'associer à cette démarche.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

On va parler d'aides à l'investissement, d'une série de projets. Jonathan, tu as la parole.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Vu les articles L1511-3 et L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2311-7 clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Considérant que la Ville de Bergerac est gestionnaire du Campus Connecté Bergerac Sud Périgord situé place Louis de la Bardonne à Bergerac ;

La création du Campus Connecté s'inscrivant dans l'action économique de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise visant à renforcer l'employabilité et permettant aux jeunes de rester sur le territoire, la CAB a octroyé à la Ville de Bergerac, par délibération du 8 novembre 2021, un fonds de concours de 10 000 € par an dans le cadre de cette opération.

Le Campus Connecté Bergerac Sud Périgord propose, depuis le 1^{er} septembre 2021, une offre de formations universitaires complète et à distance pour le territoire Bergeracois, tous les diplômes de l'enseignement supérieur étant accessibles.

Le projet bénéficie également d'un accompagnement financier du Département et du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA).

Compte tenu des enjeux économiques et sociaux de cette opération, la CAB propose de participer au financement du projet à hauteur de 10 000 € pour l'année 2025.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser la CAB à accorder pour 2025 une subvention de 10 000 € à la Ville de Bergerac pour le fonctionnement du Campus Connecté et à autoriser le Président de la CAB à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour.

Attribution d'aides à l'investissement – Boucherie Batoca Benjamin – Commune de Prigonrieux

D 2025 – 187

RAPPORTEUR : Jonathan PRIOLEAUD

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Prioleaud : Merci Président. D'abord, Benjamin Batoca qui a créé une boucherie artisanale sur la commune de Prigonrieux. Il y a des investissements prévus environ à 165 000 €, dont 10 000 de travaux d'aménagement. La CAB pourrait intervenir à hauteur de 2 152,80 €.

Ensuite, sur la commune de Gardonne, il s'agit d'Amandine Moreau qui souhaite créer un salon de coiffure, l'Atelier de l'Ame. Les investissements prévus, 10 810 €, dont 3 000 de travaux d'aménagement, 6 000 d'équipement matériel. La CAB pourrait intervenir à hauteur de 1 864 €.

Ensuite, sur la commune de Mouleydier, c'est Mesdames Manuella et Jennifer Penaud qui souhaitent moderniser, diversifier l'activité Sodi Bio qui est déjà installée dans le bourg de la commune en créant une partie crêperie. Un investissement total à 10 950 €, dont 4 900 de travaux d'aménagement. La CAB pourrait intervenir à hauteur de 994.30 €.

Enfin, il s'agit de Madame Patricia Authier qui crée, dans un local communal, le Pom' Café Boutique. On est sur la commune de La Force. Avec un investissement matériel total à 9 173 €. La CAB pourrait intervenir à hauteur de 1 600 € sur tous les investissements matériels conformément au plan de financement.

Vous avez l'ensemble des plans de financement qui vous sont présentés.

On vous propose d'autoriser la CAB à accorder les subventions que je viens d'évoquer, pour la boucherie Batoca Benjamin, Amandine Moreau, SARL Sodi Bio et Pom' Café Boutique.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup. On va parler des fonds de concours des logements sociaux. Fatiha Bancal a la parole.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Vu le Règlement (UE) 2023/1315 de la Commission du 23 juin 2023 ;

Vu le régime cadre exempté n° SA 111668 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) ;

Vu les articles L 1511-2, L1511-3 et L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2311-7 clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu la délibération n°2024-079 du Conseil de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise en date du 13 mai 2024 adoptant sa stratégie de développement économique, son règlement d'intervention des aides aux entreprises et approuvant les dispositions de la présente convention ;

Vu la Convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises du 9 juillet 2024 ;

M. Benjamin BATOCA a créé une boucherie artisanale 28 rue de la Résistance sur la commune de PRIGONRIEUX.

L'investissement total prévu s'élève à environ 165 663 € HT dont 10 763,99 € HT de travaux d'aménagements.

La CAB pourrait intervenir à hauteur de 2 152,80 € sur ces travaux, conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses / Assiettes éligibles	Montant HT
Travaux d'aménagement	10 763,99 €
Total	10 763,99 €

RECETTES	Montant	Assiette éligible HT	%
Subvention CAB	2 152,80 €	10 763,99 €	20
BOUCHERIE BATOCA BENJAMIN (autofinancement, subvention Région et emprunt bancaire)	8 611,19 €		
Total	10 763,99 €		

La CAB, sollicitée, propose d'intervenir à hauteur de 2 152,80 € au titre de l'Économie Territoriale - aides aux investissements immobiliers pour les commerces de centre-bourg. Elle est attribuée sur la base du régime juridique SA 111668 AFR.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser la CAB à accorder une subvention de :

- 2 152,80 € au titre de l'aide aux investissements à la BOUCHERIE BATOCA BENJAMIN,
- autoriser le Président à signer la convention fixant les conditions de versement de l'aide.

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour.

Attribution d'aides à l'investissement – Amandine Moreau – Salon de coiffure – Commune de Gardonne

D 2025 – 188

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Vu le Règlement (UE) 2023/1315 de la Commission du 23 juin 2023 ;

Vu le régime cadre exempté n° SA 111668 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) ;

Vu les articles L 1511-2, L1511-3 et L.1611-4 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2311-7 clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Vu la délibération n°2024-079 du Conseil de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise en date du 13 mai 2024 adoptant sa stratégie de développement économique, son règlement d'intervention des aides aux entreprises et approuvant les dispositions de la présente convention ;

Vu la Convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises du 9 juillet 2024 ;

Mme Amandine MOREAU souhaite créer un salon de coiffure, L'ATELIER DE L'AME, sur la commune de GARDONNE.

L'investissement total prévu s'élève à 9 320 € dont 3 000 € HT de travaux d'aménagements et 6 320 € d'équipements matériels.

La CAB pourrait intervenir à hauteur de 1 864 € sur les investissements matériels et travaux d'aménagements, conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses / Assiettes éligibles	Montant HT
Investissements matériels	6 320 €
Travaux d'aménagements	3 000 €
Total	9 320 €

RECETTES	Montant	Assiette éligible HT	%
Subvention CAB	1 864 €	9 320 €	20

Amandine MOREAU (autofinancement, subvention Région et emprunt bancaire)	7 456 €		
Total	9 320 €		

La CAB, sollicitée, propose d'intervenir à hauteur de 1 864 € au titre de l'Économie Territoriale - aides aux investissements immobiliers et aides aux investissements matériels pour les commerces de centre-bourg. Elle est attribuée sur la base du régime juridique SA 111668 AFR.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser la CAB à accorder une subvention de :

- 1 864 € au titre de l'aide aux investissements à Amandine MOREAU,
- autoriser le Président à signer la convention fixant les conditions de versement de l'aide.

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour.

Attribution d'aides à l'investissement – SARL Sodi Bio – Commune de Mouleydier

D 2025 – 189

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Vu le Règlement (UE) 2023/1315 de la Commission du 23 juin 2023 ;

Vu le régime cadre exempté n° SA 111728 relatif aux aides en faveur des PME ;

Vu les articles L 1511-2, L1511-3 et L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2311-7 clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Vu la délibération n°2024-079 du Conseil de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise en date du 13 mai 2024 adoptant sa stratégie de développement économique, son règlement d'intervention des aides aux entreprises et approuvant les dispositions de la présente convention ;

Vu la Convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises du 9 juillet 2024 ;

Mmes Manuella et Jennifer PENAUD ont souhaité moderniser et diversifier l'activité du SODI BIO installé dans le centre bourg de la commune de Mouleydier en créant une partie crêperie.

L'investissement total prévu s'élève à 10 955,83 € dont 4 971,51 € de travaux d'aménagements.

La CAB pourrait intervenir à hauteur de 994,30 € sur les investissements matériels et travaux d'aménagements, conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses / Assiettes éligibles	Montant HT
Investissements matériels	5 984,32€
Travaux d'aménagements	4 971,51 €
Total	10 955,83 €

RECETTES	Montant	Assiette éligible HT	%
Subvention CAB	994,30 €	4 971,51 €	20
SARL SODI BIO (autofinancement, subvention Région et emprunt bancaire)	9 961,53 €		
Total	10 955,83 €		

La CAB, sollicitée, propose d'intervenir à hauteur de 994.30 € au titre de l'Économie Territoriale - aides aux investissements immobiliers pour les commerces de centre-bourg. Elle est attribuée sur la base du régime juridique SA 111728 PME.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser la CAB à accorder une subvention de :

- 994.30 € au titre de l'aide aux investissements à la SARL SODI BIO – Jennifer et Manuella PENAUD ;
- autoriser le Président à signer la convention fixant les conditions de versement de l'aide.

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour.

Attribution d'aides à l'investissement – Pom' Café Boutique – Patricia Authier – Commune de La Force

D 2025 – 190

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Vu le Règlement (UE) 2023/1315 de la Commission du 23 juin 2023 ;

Vu le régime cadre exempté n° SA 111728 relatif aux aides en faveur des PME ;

Vu les articles L 1511-2, L1511-3 et L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2311-7 clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Vu la délibération n°2024-079 du Conseil de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise en date du 13 mai 2024 adoptant sa stratégie de développement économique, son règlement d'intervention des aides aux entreprises et approuvant les dispositions de la présente convention ;

Vu la Convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises du 9 juillet 2024 ;

Mme Patricia AUTHIER a créé, dans un local communal, le POM' CAFÉ BOUTIQUE, petite restauration, vente de produits locaux sur la commune de LA FORCE.

L'investissement matériel total prévu s'élève à 9 173,66 € HT.

La CAB pourrait intervenir à hauteur de 1 600 € sur les investissements matériels, conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses / Assiettes éligibles	Montant HT
Investissements matériels	9 173,66 €
Total	9 173,66 €

RECETTES	Montant	Assiette éligible HT	%
Subvention CAB	1 600,00 €	8 000 €	20
POM' CAFÉ BOUTIQUE – Patricia AUTHIER (autofinancement, subvention Région et emprunt bancaire)	7 573,66 €		
Total	9 173,66 €		

La CAB, sollicitée, propose d'intervenir à hauteur de 1 600 € au titre de l'Économie Territoriale - aides aux investissements matériels pour les commerces de centre-bourg. Elle est attribuée sur la base du régime juridique SA 111728 PME.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser la CAB à accorder une subvention de :

- 1 600 € au titre de l'aide aux investissements au POM' CAFÉ BOUTIQUE' – Patricia AUTHIER
- autoriser le Président à signer la convention fixant les conditions de versement de l'aide.

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour.

Fonds de concours pour la réalisation de logements locatifs sociaux sur le territoire de la CAB – Propositions d'attributions 2025

D 2025 – 191

RAPPORTEUR : Fatiha BANCAL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

Mme Bancal : Merci Président. Le fond de concours habitat a pour objectif de soutenir et développer le parc locatif social sur le territoire intercommunal dans une perspective de mixité sociale et de diversification de l'offre d'habitat pour les concitoyens.

Pour l'année 2025, 14 dossiers ont été examinés. Tous ont reçu l'agrément de financement du Conseil Départemental délégataire des aides à la pierre. Ces projets sont pleinement conformes au PLUi-HD de la CAB, notamment en ce qui concerne la répartition et l'équilibre du logement sur l'ensemble des 38 communes.

Cette année, la priorité a été donnée aux opérations terminées ou livrées, ainsi qu'à celles dont les travaux de gros œuvre ont été déjà engagés. Ainsi, 4 opérations ont été soldées, les travaux étant achevés ou les logements livrés, pour un montant total de 108 000 €, soit 3 000 € de subvention par logement. Les 4 opérations soldées se situent sur Prigonrieux à la résidence du Verger, Bergerac avenue rue Waldeck Rousseau, Bergerac route de La Force, et Bergerac place Gambetta. 9 autres dossiers sont actuellement en cours pour un montant total de subventions de 100 600 €.

Concernant l'opération située sur la commune du Fleix, portée initialement par le promoteur Nexity, un acompte de 300 000 € a été versé. Le solde sera attribué au bailleur repreneur. Il est donc prévu que ce dossier soit réexaminé au cours de l'année 2026 pour un versement complémentaire en 2027.

Là, vous voyez tous les projets que nous avons, ces 9 dossiers qui se situent sur Bergerac, sur Creyssse, sur Cours-de-Pile, et notamment sur un projet sur Bergerac où nous avons répondu à une demande précise qui est venue, que ce soit des lycées, que ce soit lors de commissions d'attribution. En ce qui concerne cette résidence jeunes qui est très particulière car elle propose de très petits logements T1 et T2, ces logements sont livrés clé en main avec des baux modulables. A savoir que si un jeune est inscrit dans une formation avec des semaines de formation sur Bergerac, il pourra avoir la semaine qu'il souhaite sur toute l'année scolaire. Ce qui n'était pas le cas puisque la plupart des étudiants ou des personnes qui venaient faire des saisons sur le Grand Bergeracois devaient louer et ne pas avoir forcément des avantages sociaux et de l'habitat. Ces jeunes, ces personnes pourront avoir accès bien évidemment à une aide, comme tout logement social. Le plus, c'est que ces logements sont complètement meublés. Et l'accès à la Wifi est aussi, si je me souviens bien de cette réunion avec le Conseil Départemental, la Wifi est aussi fournie. Donc ce qu'ils proposent, bien évidemment, un loyer qui est un petit peu plus cher que le loyer des logements sociaux traditionnels mais il y a les fluides, il y a le meuble et il faut savoir que le jeune ou le saisonnier n'arrivera qu'avec ses bagages. Donc Creyssse, Cours-de-Pile... Il y en a sur un total de 9 dossiers. Je rappelle que la CAB fournit une subvention de 3 000 € par logement

social.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'approuver l'attribution de 13 fonds de concours habitat au titre de l'année 2025 pour un montant total de 208 600 €, vous en voyez le détail, et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ces dossiers.

M. le Président : Merci Fatiha. Oui, Catherine.

Mme Taveau : C'est pour une vérification. Une image est arrivée sur Bergerac sur la place Gambetta et on voyait le Riche, c'est une erreur ? Mésolia n'a pas fait... Au-dessus du Riche, ce ne sont pas des appartements.

Mme Bancal : Je vais laisser la parole à Monsieur le Maire qui est le Président aussi d'Urbalys.

Mme Taveau : J'ai une chose, c'est simplement ça, c'est...

M. Prioleaud : À mon avis, ce n'est pas la bonne photo.

Mme Taveau : Ah d'accord.

M. Prioleaud : C'est un immeuble qui est un petit peu plus sur sa gauche,

Mme Taveau : Oui, oui je vois très bien.

M. Prioleaud : C'était l'ancien hôtel des ventes.

Mme Taveau : Ok. C'est cette photo-là qui ne correspondait pas à ça.

L'autre information tout de même sur l'exemple des propositions d'habitation pour les jeunes qui vont venir, il y a une démarche maintenant, c'est qu'on ne les équipe plus du Wifi, donc ça baisse aussi peut-être le tarif. C'est que les jeunes se déplacent, d'endroit à endroit où ils vont, avec leur propre système connexion qui est le leur, et ça fait baisser peut-être le prix du loyer et de faire de ne pas être obligé d'équiper les établissements.

Mme Bancal : C'était une proposition globale du promoteur, c'est-à-dire que Yellome, la résidence jeunes, c'est le packaging qu'ils proposent ainsi. Je ne suis pas allée dans le détail, mais il y a la machine à laver, il y a tout ça. Le principe, c'est que le jeune..., c'est une forme d'équité entre jeunes. Puisque le Président parlait de difficultés... Non, c'est Cyril, pardon, excuse-moi, parlait de difficultés de logement. On peut en constater aussi sur le Bergeracois pour des jeunes qui ont du mal à se loger et qui viennent une semaine par mois. Donc c'était la proposition de ce promoteur de livrer ce genre de résidence.

M. le Président : Oui, Hélène.

Mme Lehmann : J'ai une question sur les 9 derniers dossiers. Sur les premiers, les demandes de subvention s'élèvent à 3 000 € par logement, et on voit qu'aujourd'hui on va voter le solde. Par contre, sur les 9 derniers, il y a un montant qui est demandé par les promoteurs, et la phrase dit « pour cette opération, il sera attribué tant », qui ne correspond pas au montant demandé. Donc je voulais savoir si à l'avenir il y aura des compléments quand les logements seront livrés.

M. le Président : C'est exactement ça. Le versement a lieu en plusieurs fois. On est toujours sur l'application du règlement d'intervention de 3 000 € par logement qui a été rappelé tout à l'heure. Il ne vous aura pas échappé qu'on passe d'une enveloppe de 100 000 € par an à plus de 200 cette année, et qui sera encore plus importante l'année prochaine puisqu'elle sera précisément de 327 000 € l'année prochaine. Il y a une inflation tout à fait légitime puisque le nombre de demandes de logements sociaux, pas que de logements sociaux, mais on sait pertinemment, et c'est une vraie préoccupation que nous avons sur le logement en général et particulièrement sur le logement social. Puisque dans les années 2020 à peu près, avant et juste après, on était aux environs de 5 000 logements non attribués, 5 demandes non satisfaites ; on est passé en 2025 à plus de 9 000 demandes non satisfaites. Donc il y a une explosion phénoménale du problème. C'est un élément national, régional, et donc le Bergeracois n'échappe pas à cette règle. Du coup, ça se confronte aussi, cette situation, cette réalité se télescope avec la difficulté des bailleurs sociaux que vous connaissez tous et de l'augmentation du coût de la construction et du coût du crédit pour justement réaliser ces logements. On a un effet ciseaux là aussi qui se développe. Sur

le Bergeracois, on était à 1 656 demandes non satisfaites en 2024. Vous voyez que le nombre est important. Ça représentait 22 % du Département. Donc on a une vraie difficulté. On devra s'interroger sur la manière dont nous allons continuer à permettre la création. Surtout, derrière tout ça, c'est l'équilibre économique des opérations qui se joue à travers ces fonds de concours, peut-être avec d'autres associations de financement entre les communes et la CAB. Je n'en sais rien, ce sont des pistes qu'il faudra trouver. Ou peut-être aussi quelques astuces de fonds de concours supplémentaires sur des opérations, parce qu'on sait que ce qui pèse le plus dans ces opérations-là, ce sont les opérations d'infrastructures lourdes comme la voirie et les réseaux. Donc il faudra être très attentif par rapport à ces situations-là, parce qu'on a pas mal de dossiers qui sont en cours d'instruction et qui devront bénéficier, probablement dans les mois qui viennent, du régime de 3 000 € par logement. On est à près d'un million aujourd'hui, sur les dernières années, investi par la CAB dans le logement, donc ce n'est pas neutre. C'est un sujet majeur pour nous parce que si on veut des populations, il faut aussi pouvoir les loger correctement. Donc on a un vrai sujet qui n'est pas particulier à Bergerac mais qui doit nous préoccuper tous, c'est comment on cale justement l'objectif d'atteindre cet équilibre économique des opérations. Je termine. L'autre point, c'est-à-dire qu'on avait précédemment seulement deux bailleurs qui intervenaient principalement sur notre territoire. Aujourd'hui, il y en a 3 ou 4 qui sont venus compléter la demande pour faire des opérations, preuve que notre territoire est attractif. Du coup, c'est vrai que ça nous amène aussi dans un emballement un petit peu des moyens nécessaires à accompagner ces opérations, et c'est tout à fait légitime.

Voilà pour compléter cette présentation. Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**. Merci beaucoup, c'est un sujet important. Je rappelle que les membres d'Urbalys ne participent pas au vote.

On va passer à la délibération suivante. Il s'agit de l'approbation de la déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLUi-HD avec le projet de la Tilleraie. Monsieur Bordenave.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Crée par délibération du conseil communautaire du 25 juillet 2016, modifiée par délibération du 4 novembre 2019, le fonds de concours habitat a pour ambition d'inciter le développement du parc locatif social, à l'échelle du territoire intercommunal, afin de répondre aux objectifs de mixité sociale et de diversification des zones d'habitat,

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention dudit fonds et au vu des demandes de communes et bailleurs sociaux effectuées auprès de la CAB :

- Pour l'année 2025, 14 dossiers de candidatures ont pu être examinés.
- Ces dossiers concernent la construction et l'acquisition-amélioration d'un potentiel de 300 logements sociaux, avec une aide totale demandée à la CAB représentant 900 000 € dont 199 000 € déjà attribués.

Pour 2025, la priorité est donnée aux opérations déjà terminées ou livrées, à celles dont le degré d'avancement des travaux est suffisamment engagé avec un ordre de service de démarrage de chantier pour le gros œuvre tout en veillant à la répartition et à l'équilibre territorial au sein des communes de l'Agglomération, conformément au volet Habitat du PLUi-HD de la CAB. Les opérations présentées ont toutes reçu un agrément de financement du Conseil Départemental, délégitataire des aides à la pierre.

En 2025, 4 dossiers seront soldés suite à l'achèvement de travaux ou livraison pour un montant de 108 000€ et 9 dossiers seront aidés suite aux travaux déjà commencés ou en cours de réalisation pour un montant de 100 600€.

À noter le cas particulier de la commune du Fleix sur l'opération Fumérata de 40 logements sociaux réalisés par le promoteur NEXITY en phase de livraison.

Le bailleur I2A Immobilière Atlantique avait déjà reçu un acompte en 2024 de 30 000 €. Nous proposons de reporter en 2026 une attribution complémentaire avec un solde en 2027 lorsque le bailleur repreneur sera stabilisé.

Ainsi, pour les autres opérations, il est proposé de soutenir les dossiers suivants portés par les bailleurs sociaux :

- **PRIGONRIEUX : Résidence du Verger, route des Junies - Périgord Habitat**

L'Office Public Périgord Habitat a obtenu en 2021 les agréments des Services de l'État pour une opération de construction de 24 logements sociaux collectifs sur la commune de Prigonrieux, 1, route des Junies.

L'opération concerne la construction d'une résidence de **24 LLS** en centre-ville, proche des services, destinée prioritairement aux personnes âgées autonomes.

Type de financement	Typologie
12 PLAI	16 T2
12 PLUS	8 T3
24 logements	

Le coût total du projet s'estime à 2 713 952 € TTC. Le bailleur finance cette opération majoritairement grâce à l'emprunt, mais également une partie sur ses fonds propres ainsi que grâce aux aides publiques (État, Conseil Départemental et Communauté d'Agglomération).

Le montant demandé par Périgord Habitat est de 72 000 €, soit 3 000 € par logement social agréé.

Un montant de 55 000 € a déjà été accordé. Il est aujourd'hui proposé de solder cette opération qui a été livrée en juin 2025 pour un montant restant à payer de 17 000 €.

- **BERGERAC : 49, rue Waldeck Rousseau - Périgord Habitat**

En continuité de la première phase de 39 LLS, rue Sévigné, Périgord Habitat poursuit avec une opération de construction complémentaire de 26 LLS collectifs sur le même site avec un agrément datant de 2022.

L'opération concerne la construction de 26 logements collectifs répartis sur 1 bâtiment en R+1 et toujours en VEFA avec Nexity. Chaque logement bénéficie d'une terrasse et d'un jardin ou d'un balcon/terrasse pour les logements se situant à l'étage.

Type de financement	Typologie
13 PLAI	16 T2
13 PLUS	10 T3
26 logements	

Le coût total du projet s'élève à 2 955 918 € TTC. Périgord Habitat finance cette opération majoritairement sur prêts bancaires ainsi que sur ses fonds propres et grâce aux aides publiques (État, Conseil Départemental, CAB et Ville de Bergerac).

Le montant demandé est de 78 000 € ; il est aujourd'hui proposé de solder cette opération qui a été livrée en décembre 2024 pour un montant restant à payer de 23 000 €.

- **BERGERAC : Route de la Force - NOALIS**

Le bailleur social NOALIS a acquis au 41 route de la Force à Bergerac, 34 LLS via une VEFA avec le promoteur PIERREVAL. Cette opération comporte 4 LLS en collectifs et 30 LLS en individuels

Type de financement	Typologie
14 PLAI	4T2
16 PLUS	8 T3
4 PLS	22 T4
34 logements	

Le coût total s'élève à 5 415 935 € TTC. NOALIS finance cette opération sur prêts bancaires, sur ses fonds propres et grâce aux aides publiques (État, Département, CAB), l'agrément datant de 2022.

Le montant demandé est de 90 000 €, soit 3 000 €/logement pour 30 LLS (hors les 4 LLS financés en PLS).

Il est aujourd'hui proposé de solder cette opération qui a été livrée en septembre 2025 pour un montant restant à payer de 65 000 €.

- **BERGERAC : 13 Place Gambetta – URBALYS**

Urbalys a acquis le 28 mars 2022 en plein centre de Bergerac l'immeuble 13 place Gambetta pour le réhabiliter. Cette réhabilitation a été réalisée par Mesolia.

L'opération consiste en la construction de 4 logements LLS en R+1 et R+2 avec un commerce en rez-de- chaussée (restaurant).

Type de financement	Typologie
4 PLUS	4T2
4 logements	

Le coût total s'élève à 984 315 € TTC.

Urbalys finance cette opération majoritairement sur prêts bancaires (État dont fonds vert, Conseil Départemental, CAB) l'agrément datant de 2023.

Le montant demandé par Urbalys s'élève à 12 000 €, soit 3 000 € / logement.

Un montant de 9 000 € a déjà été attribué.

Il est aujourd'hui proposé de solder cette opération qui sera livrée prochainement pour un montant restant à payer de 3 000 €.

- **BERGERAC : 138 rue Aristide Briand – MESOLIA**

Sur un site préalablement déconstruit d'un ancien négocie de matériaux, construction de 20 logements locatifs sociaux par Mésolia dont 12 T2 en collectifs et 8 logements en individuels.

Type de financement	Typologie
8 PLAI	12 T2
12 PLUS	4 T3
	4 T4
20 logements	

Le coût total de l'opération est de 3 226 506 €. Mésolia finance l'opération sur ses fonds propres, l'emprunt (2 412 106€) ainsi qu'aux aides publiques.

Le montant sollicité par MESOLIA s'élève à 60 000 €. Pour cette opération, il sera attribué 12 000 €.

- **BERGERAC - 23 route de St Laurent des Vignes – MESOLIA**

MESOLIA a obtenu les agréments des services de l'État pour une opération de 23 LLS : 12 collectifs 3 bâtiments de 4 T2 et 11 maisons individuelles avec garage, places de stationnements, jardins privatifs pour toutes les maisons et les 6 T2 collectifs en RDC.

Type de financement	Typologie
10 PLAI 13 PLUS	12 T2
	8 T3
	3 T4
23 logements	

Le coût total de l'opération s'élève à 2 973 992.27 €. MESOLIA finance l'opération sur ses fonds propres, l'emprunt (2 553 192.25 €) ainsi que grâce aux aides publiques (Département, État, CAB, action logement...)

Le montant sollicité par MESOLIA s'élève à 69 000 €. Pour cette opération, il sera attribué 13 800 €.

- **BERGERAC - le clos Soulel tranche 2 - 12 bis 14 boulevard Beausoleil – MESOLIA**

Acquisition et amélioration de 2 immeubles et conventionnement pour 13 logements Boulevard Beausoleil – 2^{ème} tranche.

Type de financement	Typologie
7 PLAI 6 PLUS	2 T2
	10 T3
	1 T4
13 logements	

Le programme de travaux de réhabilitation consiste en :

Réfection des toitures, traitement des non conformités électricité, gaz, assainissement, création d'une VMC, remplacement des chaudières, remplacement du contrôle d'accès, aménagement des locaux vélos.

Le coût total de l'opération s'élève à 1 233 918 €. MESOLIA finance l'opération sur ses fonds propres, l'emprunt (1 053 405 €) ainsi que grâce aux aides publiques (Département, État, CAB).

Le montant sollicité par MESOLIA s'élève à 39 000 €. Pour cette opération, il sera attribué 7 800 €.

- **BERGERAC : Rue BERGGREN - URBALYS**

Cet îlot a été identifié comme insalubre dès la 1^{ère} OPAH RU mise en place sur Bergerac.

À la suite d'un diagnostic, les immeubles ont été classés comme insalubre et une procédure de résorption d'habitat insalubre a été enclenchée auprès de l'ANAH.

Urbalys a obtenu en 2021 les agréments des Services de l'État pour une opération de construction de 15 logements sociaux collectifs sur la commune de Bergerac, rue Berggren. C'est une opération avec une procédure lourde et complexe, aussi les travaux de construction viennent juste de commencer.

Type de financement	Typologie
5 PLAI	7 T2
10 PLUS	8 T3
15 logements	

Le coût total de l'opération s'élève à 2 011 012 €. URBALYS finance l'opération sur ses fonds propres, l'emprunt (1 053 405 €) ainsi que grâce aux aides publiques (Département, État, CAB, Ville de Bergerac).

Le montant sollicité par URBALYS s'élève à 45 000 €. Pour cette opération, il sera attribué 9 000 €.

- **BERGERAC : Lotissement les Hauts du Rooy Chemin du petit Rooy - DOMOFRANCE**

DOMOFRANCE a obtenu en 2023 les agréments des Services de l'État pour une opération de construction de 33 LLS (lotissement du haut du Rooy) chemin du petit Rooy sur la commune de Bergerac. Les maisons individuelles en duplex bénéficient chacune d'un jardin privatif et d'un garage.

L'opération est complétée par 6 lots à bâtir :

Type de financement	Typologie
13 PLAI	12 T3
20 PLUS	18 T4
	3 T5
33 logements	

Le coût total de l'opération s'élève à 6 867 374 €. DOMOFRANCE finance l'opération sur ses fonds propres, l'emprunt (5 563 633 €) ainsi que grâce aux aides publiques (Département, État, CAB, action logement).

Le montant sollicité par DOMOFRANCE s'élève à 99 000€.

Un montant de 25 000 € a déjà été accordé. Il est aujourd'hui proposé d'abonder cette opération à hauteur de 14 800 €.

- **BERGERAC : 8 rue José Maria de Hérédia – NOALIS**

Noalis propose la construction de 30 logements YELLOME locatifs sociaux pour apporter une réponse opérationnelle à la problématique du logement des jeunes actifs sur le territoire de la CAB. (Jeunes en formation, en alternance CDD/CDI, apprentissage, saisonniers...).

Il s'agit d'un bâtiment moderne, équipé en service (laverie), performant en énergie renouvelable, bien situé dans la ville, proche de la gare. Les jeunes actifs bénéficieront d'un accompagnement administratif et des logements accessibles aux aides.

Type de financement	Typologie
30 PLAI AIDE	28 T1 bis
	2 T2
30 logements	

Le coût total de l'opération s'élève à 3 446 151€. NOALIS finance l'opération sur ses fonds propres, l'emprunt (2 519 151 €) ainsi que grâce aux aides publiques (Département, État, Région, CAB).

Le montant sollicité par NOALIS s'élève à 90 000 €. Pour cette opération, il sera attribué 18 000 €.

- **CREYSSE : impasse des Lorrains - impasse des Bretons - MESOLIA**

Le bailleur Mesolia souhaite densifier le lotissement existant par la construction de 14 logements LLS complémentaires :

14 maisons individuelles en bandes sur 4 îlots différents.

Tous les logements bénéficient d'un jardin, d'un cellier extérieur ou d'un garage.

Les logements seront labellisés en logement santé (label groupe Arcade).

Type de financement	Typologie
8 PLAI	3 T2
	9 T3
6 PLUS	2 T4
14 logements	

Le coût total de l'opération s'élève à 1 908 501 €. MESOLIA finance l'opération sur ses fonds propres, l'emprunt (1 603 721 €) ainsi que grâce aux aides publiques (Département, État, CAB).

Le montant sollicité par MESOLIA s'élève à 42 000 €. Pour cette opération, il sera attribué 8 400 €.

- **CREYSSE : Avenue de la Roque - PERIGORD HABITAT**

Périgord Habitat souhaite construire 26 logements sociaux individuels sur une orientation d'aménagement et de programmation mixte (OAP) inscrite au PLUi à proximité de la maison de santé

Est, avenue de la Roque à Creysse avec jardin privatif et places de parking. Le projet est dans l'esprit du village intergénérationnel de Bergerac.

Type de financement	Typologie
13 PLAI	12 T2
13 PLUS	14 T3
26 logements	

Le coût total de l'opération s'élève à 4 267 461 €. Périgord Habitat finance l'opération sur ses fonds propres, l'emprunt (3 379 863 €) ainsi que grâce aux aides publiques (Département, État, CAB).

Le montant sollicité par Périgord Habitat s'élève à 78 000 €. Pour cette opération ; il sera attribué 15 600 €.

- **COURS DE PILE : Rue des Gilets - PERIGORD HABITAT**

Périgord Habitat a programmé en 2023 une opération de 2 constructions de 2 logements sociaux individuels en rez-de-chaussée, sur un STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil) avec jardin privatif et emplacement pour caravanes destiné à la sédentarisation des gens du voyage dans le cadre du schéma départemental. L'agrément a été obtenu en 2023.

Type de financement	Typologie
2 PLAI	2 T2
2 logements	

Le coût total de l'opération s'élève à 374 476 €. Périgord Habitat finance l'opération sur ses fonds propres, l'emprunt (205 462 €) ainsi que grâce aux aides publiques (Département, État, CAB).

Le montant sollicité par Périgord Habitat s'élève à 6 000 €. Pour cette opération, il sera attribué 1 200 €.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- approuver l'attribution de 13 fonds de concours habitat au titre de l'année 2025 pour un montant de 208 600€ :

- 9 000 € à Urbalys son opération de 15 logements située rue Berggren à Bergerac ;
- 3 000 € à Urbalys son opération de 4 logements sociaux place Gambetta à Bergerac ;
- 13 800 € à Mésolia pour son opération de 23 logements sociaux route de Saint Laurent des Vignes à Bergerac ;
- 7 800 € à Mésolia pour son opération de 13 logements boulevard Beausoleil tranche 2 à Bergerac ;
- 12 000 € à Mésolia pour son opération de 20 logements rue Aristide Briand à Bergerac ;
- 18 000 € à Noalis pour son opération de 30 logements jeunes YELLOME rue José Maria de Hérédia à Bergerac ;
- 65 000 € à Noalis pour son opération de 34 logements route de la Force à Bergerac ;
- 14 800 € à Domofrance pour son opération de 33 logements chemin du petit Rooy à Bergerac ;
- 23 000 € à Périgord Habitat pour son opération de 26 logements rue Waldeck Rousseau à Bergerac ;
- 17 000 € à Périgord Habitat pour son opération de 24 logements sociaux Résidence du Verger à Prigonrieux ;
- 8 400 € à Mésolia pour son opération de 14 logements La Nauve à Creysse ;
- 15 600 € à Périgord Habitat pour son opération de 26 logements avenue de la Roque à Creysse ;
- 1 200 € à Périgord Habitat pour son opération de 2 logements sociaux adaptés pour la sédentarisation des gens du voyage à Cours de Pile.

- autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ces dossiers

DÉCISION :

Adopté par 61 voix pour et 4 non-participation.

Les membres du Conseil d'Administration d'Urbalys ne prennent pas part au vote : J. Prioleaud, C. Bordenave, G. Trapé, F. Bancal.

Approbation de la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du PLUi-HD de la CAB – Projet La Tilleraie

D 2025 – 192

RAPPORTEUR : Christian BORDENAVE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Bordenave : Monsieur le Président, merci et bonsoir à tous. Si vous me permettez, avant de parler de mon dossier, je m'adresse aussi à Fatiha puisqu'on a parlé beaucoup d'habitat, puisque Cyril Goubie tout à l'heure a fait la pub pour le salon de l'emploi, je fais la pub pour le salon de l'habitat qui aura lieu ce week-end, les 7, 8 et 9 novembre aussi à l'espace Etincelle, avec un stand tenu par la CAB. Si vous voulez venir parler d'habitat à l'espace Etincelle, il faut en profiter.

Je passe maintenant à mon dossier, approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi-HD de la CAB pour le projet de la Tilleraie. Je ne vais pas vous lire tous les attendus puisque ce sont des choses qui sont déjà connues, et surtout il y avait une délibération le 10 mars 2025 qui avait été prescrite surtout pour lancer l'enquête publique qui devait avoir lieu obligatoirement par la procédure pour la création de ce centre d'hôtel de balnéothérapie afin de compléter l'offre existante sur le domaine de la Tilleraie à Bergerac.

Cette enquête publique a eu lieu du 18 août au 18 septembre 2025. Rapport, conclusions et avis motivé du commissaire enquêteur ont été favorables, avec un avis favorable à la déclaration du projet emportant mise en compatibilité du PLUi-HD. Je rappelle, je ne sais pas si on a des éléments, c'est la création en fin de compte d'une zone AUT qui concernera spécifiquement le projet qui est porté par l'investisseur de la Tilleraie. Ce projet, c'est un hôtel 5 étoiles. Hôtel 5 étoiles de 50 chambres. Galerie d'exposition, 2 200 m². Un restaurant gastronomique avec terrasse, 300 m². Un centre de balnéothérapie avec le SPA bien-être et piscine, 790 m². La réhabilitation du château, que l'on voit ici en orange, et les aménagements extérieurs paysagers et création d'un parking de 44 places. C'est un projet très important pour notre territoire en matière de tourisme. C'est un projet très important pour l'investisseur qui le porte puisque nous sommes à près de 12 millions d'investissement pour cette opération. Donc il me semble important que nous soyons favorables à cette opération.

Les membres du Conseil Communautaire sont appelés à prendre acte du rapport, des conclusions et de l'avis motivé favorable émis par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique assortie d'aucune réserve ni recommandation ; approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi-HD portant sur le projet du château la Tilleraie à Bergerac telle que présentée dans le dossier annexé à la présente délibération ; autoriser le Président à signer tous les documents afférents. Cette délibération après fera l'objet de toutes les formalités, y compris les mesures d'affichage qui sont rappelées dans le corps de la délibération.

M. le Président : Merci Christian. Sur ce dossier, c'est une première sur la CAB, un projet de ce type-là, et je veux saluer vraiment l'implication des services de l'État qui ont été très réactifs, notamment Monsieur le Sous-Préfet qui a tout de suite compris l'importance et les enjeux qu'il pouvait y avoir dans la complémentarité de cette réalisation par rapport à l'espace Etincelle par exemple, et d'autres sites sur notre territoire. Je veux vraiment le saluer parce que ce n'est pas toujours le cas, et donc on peut dire quand ça va aussi. Je veux saluer aussi l'excellente collaboration qu'il y a eu avec le pétitionnaire et les services de la CAB justement pour faire avancer ce dossier qui était d'une exemplarité rare. C'est vrai que ça s'est bien passé. Je suis heureux de constater que le commissaire enquêteur a émis un avis très favorable au dossier. Vraiment, c'est pour l'instant un sans-faute sur ce dossier, et ça fait bien plaisir parce qu'on sera amené, je l'espère en tout cas, à faire évoluer d'autres dossiers en matière économique notamment, je ne vous en dis pas plus, pour des développements d'entreprises, et c'est de bonne augure. Alors ça ne va pas être systématique, ce sont vraiment des cas très exceptionnels, sur des enjeux très particuliers qui doivent permettre de déroger, et c'est une des cartes dont dispose le Préfet qui permet justement aux territoires de continuer à se développer sans être bloqué ad vitam æternam.

Y a-t-il des questions ?

M. Bordenave : J'en profite pour remercier les services de la CAB, comme tu l'as dit, et Fabienne qui a bien suivi ce dossier.

M. le Président : Merci Christian. Pas de questions, c'est assez clair ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup de cette approbation. On va parler de l'acquisition des locaux de la Châtaigneraie. Vous savez, on est locataire de certaines parties des locaux à la CAB et on se propose de les acheter. Christophe.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 103-2 à L. 103-6, L.153-54 à L. 153-59, L.300-6 et R. 104-14 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L. 121-15-1-3°, L. 121-17-III, L. 121-17-1-2° d'après lesquels un droit d'initiative est ouvert au public ;

Vu les articles L.121-18 et R. 121-25 du même code, définissant le contenu de la déclaration d'intention ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains approuvé le 13 janvier 2020 et modifié le 23 septembre 2024 ;

Vu la délibération D2025-047 du 10 mars 2025 du conseil communautaire prescrivant la procédure de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLUi-HD ;

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Nouvelle Aquitaine n°2025ACNA82 émis en date du 24 juin 2025 ;

Vu l'avis de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité en date du 22 juillet 2025 ;

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint avec la commune de Bergerac et les personnes publiques associées, qui a eu lieu le 24 juillet 2025 ;

Vu la désignation, par le Tribunal Administratif, d'un commissaire enquêteur par décision du 17 juillet 2025 ;

Vu l'arrêté de M. le Président en date du 28 juillet 2025 prescrivant l'enquête publique relative à la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLUi-HD de la CAB ;

Vu le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire-enquêteur relatifs à l'enquête publique ci-annexés qui s'est tenue du 18 août 2025 au 18 septembre 2025 ;

Considérant que, par délibération du 10 mars 2025, la procédure de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLUi-HD de la CAB a été prescrite. Elle a pour objet la création d'un centre-hôtel de balnéothérapie afin de compléter l'offre existante sur le Domaine de La Tilleraie à Bergerac ;

Considérant que ce projet nécessite une mise en compatibilité du PLUi-HD car les parcelles du projet se situent en zone agricole du PLUi, ce qui ne permet pas la réalisation du projet du Domaine de la Tilleraie. La création d'une zone AUT (zone correspondante à une urbanisation à vocation touristique) ainsi que d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) en lien avec le projet est ainsi nécessaire afin de permettre la réalisation du projet.

Il est rappelé que cette opération participe à l'intérêt général dès lors qu'elle s'inscrit au sein de l'axe n° 1 du PADD du PLUi qui vise à « *Conforter le pôle économique de l'Agglomération Bergeracoise* » de « *promouvoir et valoriser les filières d'excellence en lien avec le tourisme* », notamment avec les objectifs suivants : « *développer et renforcer le tourisme comme secteur prioritaire de l'économie* » et « *développer le tourisme en lien avec la viticulture afin de valoriser au mieux le territoire* ».

Considérant que, conformément à l'article L. 153-58 du Code de l'urbanisme, la proposition de mise en compatibilité du PLUi éventuellement modifiée pour tenir compte des avis dont, notamment, celui de la MRAe Nouvelle-Aquitaine qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport ainsi que des conclusions du commissaire enquêteur est approuvée par l'établissement public de coopération intercommunale compétent ;

Considérant que la présente déclaration de projet n°1 a fait l'objet d'une réunion d'examen conjoint en date du 24 juillet 2025 dont le procès-verbal de réunion figure en annexe de la présente délibération ;

Considérant que cette déclaration de projet a été soumise à enquête publique du 18 août au 18 septembre 2025, enquête qui portait à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence. Durant l'enquête publique, le commissaire enquêteur a tenu 4 permanences (2 au siège de la CAB, 2 à la mairie de Bergerac) pour recueillir les observations du public. Le dossier d'enquête publique était également consultable en mairie de Bergerac, au siège de la CAB, sur le site internet de la CAB, sur le site internet de la mairie de Bergerac ainsi que sur le site du registre dématérialisé <https://registre.agrn.fr/ep.php?idep=100>. Les observations du public pouvaient également être transmises à l'adresse mail suivante : plui@la-cab.fr ;

Le rapport, les conclusions et l'avis motivé du commissaire-enquêteur relatifs à l'enquête publique ont été rendus le 03 octobre 2025 et sont annexés à la présente délibération.

Le commissaire émet un avis favorable à la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLUi-HD.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont appelés à :

- prendre acte du rapport, des conclusions et de l'avis motivé favorable émis par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique assortie d'aucune réserve ni recommandation ;
- approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi-HD portant sur le projet du Château La Tilleraie à Bergerac telle que présentée dans le dossier annexé à la présente délibération ;
- autoriser le Président à signer tous les documents afférents.

La présente délibération fera l'objet des formalités prévues aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme : affichage au siège de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et à la mairie de Bergerac pendant un mois, une mention dans un journal diffusé dans le département et une mention au recueil des actes administratifs.

Chacune de ces formalités mentionne le ou les lieux où le dossier de déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLUi peut être consulté conformément aux dispositions de l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme.

La délibération et le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi seront publiés au Géoportail de l'urbanisme conformément à l'article L.153-23 du Code de l'urbanisme.

La délibération d'approbation et le dossier de déclaration de projet seront exécutoires à compter de sa transmission à Madame le Préfet de la Dordogne et après accomplissement de la publication au Géoportail de l'Urbanisme.

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la CAB, conformément à l'article L.153-22 du Code de l'urbanisme et consultable sur son site internet.

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour.

Acquisition des locaux SCI La Châtaigneraie – Modification

D 2025 – 193

RAPPORTEUR : Christophe GAUTHIER

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Gauthier : Merci Président. La Communauté d'Agglomération loue actuellement des locaux au siège situé à la Tour Est à Bergerac. Il est proposé de procéder à l'acquisition de ces bureaux et des locaux supplémentaires permettant d'améliorer l'accueil des élus, des agents et des administrés. Dans un même temps, l'accès principal au site est intégré à l'achat.

Par courrier en date du 22 avril 2024, Monsieur Daniel Mérigot, gérant de la SCI La Châtaigneraie et propriétaire des locaux, a donné son accord à la cession à la Communauté d'Agglomération de l'ensemble immobilier suivant. Vous avez toutes les parcelles qui sont listées. L'ensemble représente 8 742 m². De plus, la Communauté d'Agglomération achète la maison du gardien sans le local où il y a le transformateur HTA. La maison du gardien est à diviser en deux volumes. Sa surface totale au sol est de 203 m². Le local transformateur HTA représente 36 m² au sol. La division en volumes se décompose comme suit : volume 1, CAB, maison du gardien sans le local transformateur HTA représentant 167 m² au sol ; le volume 2, SCI La Châtaigneraie, avec le local du transformateur, représente 36 m² en rez-de-chaussée uniquement. Monsieur Mérigot a donné son accord à cette vente pour un montant de 700 000 € conforme à l'avis actualisé des Domaines. Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire ce soir d'approuver cette acquisition, d'approuver la division en volumes de la maison du gardien au niveau du poste du transformateur et autoriser le Président à signer l'acte notarié correspondant.

M. le Président : Merci Christophe. Pour vous préciser un petit peu les raisons de cette volonté d'acquérir. Aujourd'hui, on est locataire de 6 700 m², donc 2 000 m² de moins, et nous payons 53 800 € par an de loyer. Donc si vous faites le calcul, avec une acquisition amortissable sur 15 ans, ça nous fera un loyer, pour 2 000 m² de plus, de 46 600 €. Je pense que l'opération se justifie aisément. Ça nous permettra aussi de réfléchir à restructurer éventuellement les services de la Communauté. Mais en tout cas, ça nous permet déjà de faire une économie de 7 à 8 000 € par an tout en étant propriétaire.

Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci pour cette unanimité pour clôturer notre Conseil Communautaire de ce soir. Reste à vous remercier et vous souhaiter bonne semaine. Georges, tu voulais dire quelque chose ?

M. Bassi : Sous forme de conclusion peut-être, mais par rapport à un témoignage. Tout à l'heure, on a passé les fonds de concours qui étaient attribués aux communes. On a évoqué notamment celui qui était attribué pour la commune de Bouniagues pour le projet de groupe scolaire, ce projet-là qui est mené avec aussi le partenariat de la commune de Colombier et la commune de Ribagnac. On s'est lancé sur ce projet qui représente effectivement quelque chose d'assez gros pour la taille de la commune financièrement, et sur lequel on s'est lancé à partir de 2021. Et actuellement, comme on vient de le voir, il est en cours de réalisation, mais il manque encore une étape et elle ne sera pas terminée avant la fin de la mandature. D'où l'importance de pouvoir anticiper, notamment sur les financements, et c'était le cas pour nous puisque les financements, au moment où on les a sollicités ces financements-là, ce n'était pas trop tard mais déjà beaucoup de choses étaient en jeu au niveau du territoire. Le territoire communal et le territoire du groupement du RPI que l'on avait précédemment, puisqu'on vient de le concentrer, ne nous a pas permis de l'anticiper en amont de cette réalisation, plus en amont que, on va dire 2021. 2021, ça fait loin, mais en même temps c'est court puisque les choses ne sont pas terminées. C'est pour refaire un petit lien, non pas pour insister dessus, mais sur le projet de territoire, sur l'importance, puisqu'on peut faire le parallèle avec ce type de projet-là sur lequel on a eu à discuter ce soir, et l'importance qu'il y a vis-à-vis des financeurs partenaires. C'est un des points que je relève, essentiel. Les financeurs partenaires ont besoin, pour mobiliser ces enveloppes et pour venir en aide aux projets que l'on peut mener sur le territoire, à ce qu'ils soient sollicités très en amont. La validation d'un projet tel qu'il est présenté ce soir permet justement, vis-à-vis de ces financeurs, de pouvoir les anticiper au niveau des financements, au niveau des préparations de ces enveloppes destinées à financer ces projets. Je voulais faire le lien avec le projet de territoire de la CAB par le biais de notre projet scolaire. Et en même temps, en profitant pour remercier la Communauté d'Agglomération pour sa participation sans faille au niveau de ce projet et qui vient

réellement nous aider sur le territoire. C'est un besoin que l'on a, on a besoin de le finaliser. C'est vrai que dans les partenaires qui n'ont pas faibli, la Communauté d'Agglomération est bien présente dans ce projet-là et on la remercie. C'était aussi un moment pour remercier ces actions-là, au nom d'ailleurs des communes qui participent puisque c'est un projet pour nous de territoire, puisqu'on l'a sur Colombier et Ribagnac qui se sont associées aussi à cette réalisation.

M. le Président : Merci, Georges, de cette belle conclusion. Et bonne fin de soirée à toutes et à tous. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Vu la délibération n° D2024-073 du 13 mai 2024 actant l'acquisition des locaux à la Tour Est au siège de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ;

Vu l'avis positif du Conseil d'Administration du 5 juin 2025 de la SCI la Chataigneraie ;

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise loue actuellement des locaux au siège situés à la Tour Est à Bergerac. Il est proposé de procéder à l'acquisition de ces bureaux et de locaux supplémentaires contigus, permettant d'améliorer l'accueil des élus, des agents et des administrés. Dans un même temps, l'accès principal au site est intégré à l'achat.

Par courrier en date du 22 avril 2024, M. Daniel Merigot, gérant de la SCI la Châtaigneraie et propriétaire des locaux a donné son accord à la cession à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise de l'ensemble immobilier suivant :

- AZ 410p (14a 12ca) : chemin entrée Sud du site
- AZ 406 (3ca) : chemin site
- AZ 408p (3ca) : chemin site
- AZ 162p (1a 07ca) : chemin site
- AZ 161 (1a 04ca) : chemin Ouest site
- BC 244 (5a 57ca) : chemin et partie bâtiment ITB
- AZ 167p (8a 43ca) : partie Ouest bâtiment ITB
- AZ 163p (57a 13ca) : partie bâtiment ITB, abords et parking Nord

L'ensemble représentant 8 742 m².

Les servitudes de passage, de passage de réseaux divers et celles utiles à la réalisation de la vente seront définies lors de la rédaction de l'acte notarié.

De plus, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise achète la maison du gardien sans le local transformateur HTA. La maison du gardien est à diviser en 2 volumes. Sa surface totale au sol est de 203 m², le local transformateur HTA représente 36 m² au sol. La division en volume se décompose comme suit :

- Volume 1 CAB : maison du gardien sans le local transformateur HTA représentant 167 m² au sol (et 203 m² en combles)
- Volume 2 SCI La Chataigneraie : local transformateur HTA représentant 36 m² en rez-de-chaussée uniquement (sans comble).

M. Merigot a donné son accord à cette vente pour un montant de 700 000 €, conforme à l'avis actualisé des Domaines.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- approuver l'acquisition à la SCI La Chataigneraie de l'ensemble immobilier, des parkings, des dessertes et des accès situés au siège de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à la Tour Est à Bergerac, cadastrés section AZ 410p, AZ 406, AZ 408p, AZ 162p, AZ 161, BC 244, AZ 167p et AZ 163p d'une superficie totale au sol de 8 909 m² (8 742 m² + 167 m²) maison du gardien comprise et local transformateur HTA exclus pour un montant de 700 000 € ;
- approuver la division en volume de la maison du gardien au niveau du poste de transformateur HTA ;
- autoriser le Président à signer l'acte notarié correspondant.
- autoriser le Président à inscrire les crédits correspondants.

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Décisions prises par délégation du conseil communautaire en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales et consultables au service « Administration Générale » de la CAB :

L2025-065	Conclusion d'un contrat de prêt avec la Banque Postale pour un montant de 313 933 € pour le financement des opérations d'investissement 2025 du budget annexe transports urbains
L2025-066	Conclusion d'un contrat de prêt avec la Banque Postale pour un montant de 3 500 000 € pour le financement des besoins de trésorerie des opérations d'investissement 2025
L2025-067	Attribution du marché CAB 2025-067 pour le parc de reprographie de photocopieurs à Toshiba Région Sud-Ouest pour un montant 220 000 € pour 4 ans

	<p>Marché CAB 2025-018 pour le mobilier et les équipements de la crèche de Lamontzie-Saint-Martin :</p> <p>Les lots n° 1, 3, 4, 5, 7 et 8 sont déclarés infructueux.</p> <p>Le lot n°2 « Mobilier pédagogique » est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.</p> <p>Le lot n°6 « Linge » est attribué à l'entreprise GRANJARD SAS – 42360 PANISSIERES</p> <p>Montant du marché : 2 667.10€ HT.</p> <p>Durée du marché : 5 mois à compter de sa date de notification.</p>
L2025-070	Tarifs de la saison culturelle 2025-2026 – Avenant n°1
L2025-073	<p>Marché CAB 2025-014 -fourniture de légumes 1^{ère} gamme pour la légumerie :</p> <p>Les lots n°1;2;3 et 4 sont déclarés sans suite pour motif d'intérêt général.</p> <p>Lot n°5 « Légumes 1^{ère} gamme conventionnel PCC (Poireaux , Carottes, Choux, Oignons) » est attribué à l'entreprise TERROIR DE FRANCHEMONT – 77 route Pierre Pinson – 24100 BERGERAC.</p> <p>Montant du marché : accord-cadre à bons de commande sans montant minimum, avec un montant maximum de 28 000 € HT/an.</p> <p>Lot n°6 « Légumes 1^{ère} gamme conventionnel Pommes de terre » est attribué aux titulaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> o TERROIR DE FRANCHEMONT – 77 route Pierre Pinson – 24100 BERGERAC o LASSEUR-LARGE BENOÎT – 58 route de la Bourgatie – 24680 LAMONZIE ST-MARTIN o EARL LA METAIRIE BASSE – Route de la métairie Basse – 24130 LE FLEIX <p>- Attribution des bons de commandes à tour de rôle, Montant du marché : accord-cadre à bons de commande sans montant minimum, avec un montant maximum de 24 000 € HT/an.</p>
L2025-074	Attribution du marché CAB 2025-024 pour la réalisation des missions d'accompagnement des particuliers dans le cadre des contractualisations avec ANAH (Pacte Territorial et OPAH-RU) Programme Roxhana à SOLIHA TERRES OCEAN, pour un montant de : 65 625 € HT (part fixe) et 155 300 € HT (part variable)
L2025-076	Annule et remplace la décision L2025-066 - Conclusion d'un contrat de prêt avec la Banque Postale pour un montant de 3 500 000 € pour le financement des besoins de trésorerie des opérations d'investissement 2025
L2025-077	Animation et actions du réseau des Métiers d'Art du Grand Bergeracois – Années 2024 - 2025 – Demande de subventions auprès de l'Europe, pour un montant de 96 668.89 €.
L2025-078	Délégation du droit de préemption urbain simple à l'occasion de l'aliénation d'un bien sur la commune de Creysse - parcelle cadastrée AN 128 pour sécuriser un carrefour dangereux sans visibilité et y aménager un parking désimperméabilisé
L2025-079	Budget Principal – Virement de crédits entre chapitres d'un montant de 300 000 €

Monsieur le Président clôture la séance qui est levée à 20h15.

DELMARÈS	Frédéric	Président	
RUET	Fabien	Secrétaire de séance	